



**HAL**  
open science

**Autour de l'édition du Registrum Petri Diaconi.  
Problèmes de documentation cassinésienne : chartes,  
rouleaux, registre**

Pierre Chastang, Laurent Feller, Jean-Marie Martin

► **To cite this version:**

Pierre Chastang, Laurent Feller, Jean-Marie Martin. Autour de l'édition du Registrum Petri Diaconi. Problèmes de documentation cassinésienne : chartes, rouleaux, registre. Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge, 2009, 121 (1), pp.99-135. hal-03364881

**HAL Id: hal-03364881**

**<https://hal.science/hal-03364881>**

Submitted on 5 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Autour de l'édition du *Registrum Petri Diaconi*. Problèmes de  
documentation cassinésienne : chartes, rouleaux, registre

Pierre Chastang, Laurent Feller, Jean-Marie Martin

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Chastang Pierre, Feller Laurent, Martin Jean-Marie. Autour de l'édition du *Registrum Petri Diaconi*. Problèmes de documentation cassinésienne : chartes, rouleaux, registre. In: Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, tome 121, n°1. 2009. pp. 99-135;

[https://www.persee.fr/doc/mefr\\_1123-9883\\_2009\\_num\\_121\\_1\\_9487](https://www.persee.fr/doc/mefr_1123-9883_2009_num_121_1_9487)

---

Fichier pdf généré le 24/02/2020

## Résumé

Le Registrum Petri Diaconi, cartulaire général du Mont-Cassin compilé entre 1131 et 1133, dont on prépare l'édition, a déjà été mis en rapports avec les Chronica monasterii Casinensis. Il est, en outre, le seul des grands cartulaires compilés à cette époque dans l'Italie centro-méridionale que l'on peut confronter aux archives de l'abbaye, dont l'essentiel a été préservé. Environ 160 des 716 documents qu'il contient sont encore conservés en originaux, d'autres sous la forme de copies anciennes, dont certaines se trouvent dans des registres et autres manuscrits de l'abbaye, qui possède également d'importantes compilations du XVIIIe siècle. On en donne la liste. La comparaison permet d'évaluer précisément le travail des compilateurs. On peut encore le confronter aux registres contenus dans deux rotuli conservés à l'Archivio, qui lui sont pratiquement contemporains. Le rotulus V2, sans doute compilé sous la direction de Pierre Diaque, contient les registres de 320 documents. Il a la même organisation générale que le cartulaire, dans lequel sont copiés, pratiquement dans le même ordre, les documents qu'il enregistre. Il est donc l'un des modèles suivis pour établir le cartulaire. En outre, son analyse permet de diviser ce dernier en sections, chacune sans doute confiée à un groupe de scribes ; certaines suivent V2, d'autres ont dû prendre d'autres modèles. On donne une édition du rotulus V 2 et un tableau de correspondance entre le contenu du rouleau et celui du Registrum Petri Diaconi. registres et autres manuscrits de l'abbaye, qui possède également d'importantes compilations du XVIIIe siècle. On en donne la liste. La comparaison permet d'évaluer précisément le travail des compilateurs. On peut encore le confronter aux registres contenus dans deux rotuli conservés à l'Archivio, qui lui sont pratiquement contemporains. Le rotulus V2, sans doute compilé sous la direction de Pierre Diaque, contient les registres de 320 documents. Il a la même organisation générale que le cartulaire, dans lequel sont copiés, pratiquement dans le même ordre, les documents qu'il enregistre. Il est donc l'un des modèles suivis pour établir le cartulaire. En outre, son analyse permet de diviser ce dernier en sections, chacune sans doute confiée à un groupe de scribes ; certaines suivent V2, d'autres ont dû prendre d'autres modèles. On donne une édition du rotulus V 2 et un tableau de correspondance entre le contenu du rouleau et celui du Registrum Petri Diaconi.

# Autour de l'édition du *Registrum Petri Diaconi*

Problèmes de documentation cassinésienne :  
chartes, rouleaux, registre\*

Pierre CHASTANG, Laurent FELLER et Jean-Marie MARTIN

Le fonds d'archives et les manuscrits du Mont-Cassin ont échappé – du moins en très grande partie – à la destruction : ils avaient été transportés à Rome avant le bombardement allié du 15 février 1944, qui a anéanti l'abbaye et la ville de Cassino; ils ont depuis plus d'un demi-siècle retrouvé leur place dans l'abbaye reconstruite.

Le fonds d'archives, dans l'ensemble parfaitement conservé, n'attire toutefois que modérément les chercheurs, en dépit de l'accueil cordial et de la compétence de l'archiviste, actuellement don Faustino Avagliano; l'abbaye, isolée, n'est en effet pratiquement pas desservie par les transports publics. Mais sa richesse est exceptionnelle. Paul Fridolin Kehr écrivait il y a plus d'un siècle : «L'archivio Cassinese, ordinato molto tempo fa, si presenta ai visitatori come un grande magazzino storico, nel quale anche un archivista più pratico di noi durerà fatica ad orientarsi», ajoutant : «Insomma quest'archivio è un vero magazzino diplomatico, col quale non possono paragonarsi che pochi archivi nel mondo»<sup>1</sup>. Le plus ancien document conservé en original date de 809<sup>2</sup>.

Outre les documents individuels, les archives renferment plusieurs registres<sup>3</sup>. Le *RPD* est

l'unique cartulaire général de l'abbaye; compilé entre 1131 et 1133, c'est un volume de 10 + 259 folios, non mutilé et presque parfaitement conservé. Il rassemble, au total (additions comprises) 716 documents ou (beaucoup plus rarement) résumés de documents. L'ensemble de son contenu est connu<sup>4</sup>; la grande majorité des actes qu'on y trouve ont déjà fait l'objet d'au moins une édition (pas toujours selon le *RPD*, mais aussi d'après l'original, ou une autre copie, parfois trouvée dans un autre cartulaire, tel le *Registrum S. Angeli in Formis*); mais il reste des inédits et, de toutes façons, les éditions qui en ont été tirées ne visaient pas à faire connaître le cartulaire, simplement utilisé comme un mode de transmission de documents, parmi d'autres.

La première entreprise d'édition d'actes cassinésiens – qui reste aujourd'hui la plus importante – est celle de don Erasmo Gattola, de Gaète, correspondant de Mabillon et de Muratori, devenu archiviste du Mont-Cassin en 1697 et mort en 1734<sup>5</sup>. «Unendo le qualità di erudito e di storico e quelle di vigile custode del patrimonio intellettuale e delle tradizioni del monastero, dette all'istituzione cui, salvo un breve intervallo, presiede

\*. Abréviations utilisées : *CMC* : *Chronica monasterii Casinensis*,

éd. H. Hoffmann, *MGH, SS 34*, Hanovre, 1980. *RPD* : *Registrum Petri Diaconi*, Archivio di Montecassino, Registro 3.

1. P. F. Kehr, *Le bolle pontificie anteriori al 1198 che si conservano nell'archivio di Montecassino*, Mont-Cassin, 1899 (*Miscellanea Cassinese*, 2), p. 1-90 (réimpr. dans Id., *Papsturkunden in Italien. Reiseberichte zur Italia Pontificia*, Cité du Vatican, 1977, 6 vol., II, p. 131-216) : p. 7.

2. A. Gallo, *Il più antico documento originale dell'archivio di Montecassino*, dans *Bullettino dell'Istituto storico italiano per il Medio Evo*, 45, 1929, p. 159-161.

3. A. Gallo, *L'archivio di Montecassino, ibid.*, p. 117-158 : p. 154-155.

4. Des regestes en ont été donnés par trois auteurs :

A. Mancone, *Il Registrum Petri Diaconi*, dans *Bullettino dell'Archivio Paleografico Italiano*, n.s. 2-3, 1956-1957 (*Numero speciale in memoria di Franco Bartoloni*), II, p. 99-126. H. Hoffmann, *Chronik und Urkunde in Montecassino*, dans *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, 51, 1971, p. 93-206 (qui date également la compilation). M. Dell'Omo, *Il Registrum di Pietro Diacono (Montecassino, Archivio dell'Abbazia, Reg. 3). Commentario codicologico, paleografico, diplomatico*, Mont-Cassin, 2000, p. 81-170.

5. Voir E. Di Rienzo, *Gattola, Erasmo*, dans *Dizionario biografico degli Italiani*, 52, Rome, 1999, p. 658-660.

fino alla sua morte (1734), la fisionomia definitiva»<sup>6</sup>. Ses deux œuvres jumelles, l'*Historia*<sup>7</sup> et les *Accessiones*<sup>8</sup>, restent la source principale de documents édités du Mont-Cassin. Au XIX<sup>e</sup> siècle, don Luigi Tosti a repris ce genre de publication<sup>9</sup>, mais la qualité de son travail n'atteint pas celle de son prédécesseur. D'autres éditions d'actes cassinésiens, concernant une aire géographique limitée, ont été imprimées aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles<sup>10</sup>. Mais le *RPD* est resté, globalement, inédit. À cela, plusieurs raisons : la taille même du cartulaire, sans doute, mais aussi la réputation de faussaire faite à Pierre Diacre, bien établie il y a un siècle par Erich Caspar<sup>11</sup>, qui laisse toutefois de côté le *RPD*. L'édition avait été entreprise : il y a plus de trois quarts de siècle, elle était présentée comme en préparation au Mont-Cassin<sup>12</sup>, mais rien n'est venu.

C'est dans ces conditions qu'en 1999 Jean-Marie Martin, qui avait achevé l'édition du *Chronicon Sanctae Sophiae*<sup>13</sup> – cartulaire-chronique de taille beaucoup plus modeste – a proposé à l'École française de Rome (André Vauchez et François Bougard) et à l'Istituto storico italiano per il Medio Evo (Girolamo Arnaldi) de préparer une édition du *RPD* que ces deux institutions publieraient conjointement; la proposition fut acceptée d'emblée des deux côtés. Pour mener à bien ce programme, l'ampleur du cartulaire et l'importance des problèmes qu'il suscite nécessitaient une équipe, à laquelle ont accepté de participer Pierre Chastang (Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines), Errico

Cuozzo (Istituto Suor Orsola Benincasa, Naples), Laurent Feller (Université de Paris-I), Aurélie Thomas (alors élève de l'École Nationale des Chartes, aujourd'hui directrice de la bibliothèque de la faculté dentaire de Paris) et Matteo Villani (Biblioteca Nazionale «Vittorio Emanuele III», Rome); l'entreprise a reçu le soutien matériel de l'U.M.R. 8167 du C.N.R.S. (Centre d'Histoire et civilisation de Byzance, Paris), du LAMOP (C.N.R.S.-Université de Paris-I), de l'E.S.R. Moyen Âge-Temps modernes (Université de Versailles – Saint-Quentin en Yvelines). L'équipe se réunit une ou deux fois par an et discute pendant une journée des problèmes et des résultats déjà obtenus. C'est donc en son nom que nous présentons cet article.

On a commencé par faire la transcription intégrale du *RPD*; on a ensuite abordé un certain nombre de questions touchant à son édition. Nous avons été aidés dans ce travail par plusieurs publications récentes. Mettons au premier rang les travaux d'Hartmut Hoffmann : édition – parfaite – des *CMC*, étude déjà citée sur le *RPD* et ses relations avec les *Chronica*, d'autres encore<sup>14</sup>. Vers le même moment, l'archiviste du Mont-Cassin, don Tommaso Leccisotti, entreprenait de donner des registres des documents conservés à l'Archivio, avec le concours, pour les derniers volumes, de son successeur, don Faustino Avagliano. Le travail accompli est considérable : 11 volumes publiés entre 1965 et 1977<sup>15</sup>, couvrant les 23 *capsae* de l'*aula* III (vol. I-II) et les *capsae* I à LXXXVIII de

6. T. Leccisotti, *Abbazia di Montecassino. I registi dell'archivio*, I, Rome, 1964 (*Pubblicazioni degli Archivi di Stato*, 54), p. XLIII-XLIV.
7. E. Gattola, *Historia abbatiae Cassinensis...*, Venise, 1733, 2 vol.
8. Id., *Ad historiam abbatiae Cassinensis accessiones*, Venise, 1734, 2 vol.
9. L. Tosti, *Storia della badia di Montecassino*, 3 vol., Naples, 1842-1843, rééd. dans L. Pasqualucci, *Opere complete di D. Luigi Tosti*, XIV-XVII, Rome, 1888-1890.
10. Citons notamment : *Codex diplomaticus Cajetanus*, I-II, Mont-Cassin, 1887-1891, réimpr. anast. *ibid.*, 1969 (*Tabularium Casinense*, I-II). T. Leccisotti, *Le colonie cassinesi in Capitanata*. I. *Lesina* (sec. VIII-XI), II. *Il Gargano*, III. *Ascoli Satriano*, IV. *Troia*, Mont-Cassin, 1937, 1938, 1940, 1957 (*Miscellanea Cassinese*, 13, 15, 19, 29).
11. E. Caspar, *Petrus Diaconus und die Monte Cassineser Fälschungen. Ein Beitrag zur Geschichte des italienischen Geisteslebens im Mittelalter*, Berlin, 1909.
12. N. Barone, *Giovanni Mabillon a Montecassino*, dans *Casinensia. Miscellanea di studi cassinesi pubblicati in occasione del XIV centenario della fondazione della Badia di Montecassino*, Mont-Cassin, 1929, 2 vol., I, p. 85-95 : p. 92.
13. *Chronicon Sanctae Sophiae* (cod. Vat. Lat. 4939), éd. J.-M. Martin, avec une étude de G. Orofino, Rome, 2000, 2 vol. (*Fonti per la storia dell'Italia medievale, Rerum Italicarum Scriptores*, 3).
14. H. Hoffmann, *Der Kalendar des Leo Marsicanus*, dans *Deutsches Archiv*, 21, 1965, p. 82-149. Id., *Die ältere Abtslisten von Montecassino*, dans *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, 47, 1967, p. 224-354. Id., *Petrus Diaconus, die Herren von Tusculum und der Sturz Oderisius' II. von Montecassino*, dans *Deutsches Archiv*, 27, 1971, p. 1-109. Id., *Studien zur Chronik von Montecassino*, dans *Deutsches Archiv*, 29, 1973, p. 59-162.
15. T. Leccisotti, *Abbazia di Montecassino. I registi dell'archivio*, I, Rome, 1964; II, Rome, 1965; III, Rome, 1966; IV, Rome, 1968; V, Rome, 1969; VI, Rome, 1971; VII, Rome, 1972; VIII, Rome, 1973; (avec F. Avagliano) IX, Rome, 1974; X, Rome, 1975; XI, Rome, 1977 (*Pubblicazioni degli Archivi di Stato*, 54, 56, 58, 60, 64, 74, 78, 79, 81, 86, 95).

*l'aula* II (vol. III-XI). Malheureusement, il est resté inachevé, ce qui (on le verra) ne nous facilite pas la tâche. En 2000, le Mont-Cassin a publié une reproduction photographique, de bonne qualité, du *RPD*<sup>16</sup>, suivie d'une étude codicologique, paléographique et diplomatique, fort utile, de don Mariano Dell'Omo<sup>17</sup>; ce dernier volume contient notamment une transcription du *Prologus* de Pierre Diacre (p. 39, d'après le *RPD*, f° 8\*r) et du rouleau V 1, sur lequel on reviendra (p. 41-50). Il faut enfin signaler le gros livre-répertoire d'Herbert Bloch, mine de renseignements de tous ordres<sup>18</sup>.

Nous n'énumérerons pas ici les divers problèmes, résolus ou encore pendants, qui se sont présentés au long de notre travail; nous laisserons notamment de côté le problème des faux, qui nous apparaît à présent sous un jour assez nouveau. Nous nous contenterons d'examiner quelques questions concernant les rapports entretenus par le *RPD* avec son environnement archivistique. Ses liens avec les *CMC* – entrepris par Léon d'Ostie, poursuivis par le moine Guido (sur qui on sait, au total, peu de choses) et achevés par Pierre Diacre lui-même, mais après la compilation du cartulaire – sont étroits et leur existence saute aux yeux; Hartmut Hoffmann en a déjà approfondi l'étude, que nous avons reprise de notre côté, à la lumière notamment des relations entretenues par le cartulaire avec la documentation conservée à l'Archivio.

Globalement considérées, ces questions, dont l'examen fait l'objet du présent article, concernent les rapports du *RPD* d'une part avec les chartes (et, accessoirement, les registres) conservées à l'Archivio, d'autre part avec deux rouleaux, appelés V 1 et V 2<sup>19</sup>, qui sont des répertoires archivistiques presque contemporains du *RPD*.

## LES CHARTES

Les divers registres établis sur le cartulaire (Mancone, Hoffmann, Dell'Omo) ne mentionnent pas (mais ce n'est pas leur but) le nombre important des documents copiés dans le *RPD* et dont les originaux, ou des copies anciennes (ou parfois modernes) faites sur des originaux aujourd'hui perdus, sont conservés. La coexistence dans les archives du Mont-Cassin de chartes, de copies et répertoires de chartes d'une part, d'un grand cartulaire d'autre part, constitue donc un cas particulier, peut-être unique (du moins en Italie), qui retient sur l'édition et l'étude de ce cartulaire : la comparaison de ses transcriptions avec les originaux conservés (ou certaines copies) permet de se faire une idée de la façon dont les compilateurs ont travaillé; l'analyse des répertoires peut donner quelques informations sur la genèse globale du *RPD*. Les autres grands cartulaires méridionaux du XII<sup>e</sup> siècle – *Chronicon Vulturense*, *Chronicon Casauriense* – viennent de monastères qui ont perdu pratiquement tout le reste de leurs archives<sup>20</sup>; il en va de même à Farfa<sup>21</sup>. Le cas de S. Sofia de Bénévent est un peu différent<sup>22</sup> : un important fonds d'archives de ce monastère (en cours de publication) est conservé au Museo del Sannio de Bénévent; mais il ne renferme que huit actes également copiés dans le *Chronicon*.

La conservation simultanée du cartulaire (resté à l'abbaye, alors que tous ceux qu'on vient d'évoquer sont passés dans des bibliothèques à l'époque moderne, à la suite de l'abandon ou du passage sous le régime de la commende des abbayes qui les abritaient) et d'un fonds d'archives anciennes très considérable rend donc possible, pour le *RPD*, un type d'étude qu'on ne peut mener sur les autres grands cartulaires : celui de la technique de copie.

16. *Registrum Petri Diaconi*; la seule indication de date et de lieu figure sur la page de garde finale : *Codex Registri Petri Diaconi qui iure meritoque refertur inter praestantiores qui in archivis Montis Casini asservantur liberalitate Bernardi D'Onorio abbatis Montis Casini consilio et opera curatorum archivarum Casinensium in officina M. D'Auria omni adhibito studio et arte feliciter quam simillime expressus est die XI mensis Iulii anni MM.*

17. M. Dell'Omo, *Il Registrum di Pietro Diacono*, ...cit.

18. H. Bloch, *Monte Cassino in the Middle Ages*, Rome, 1986, 3 vol.

19. Archivio di Montecassino, caps. XCVI, capitula privilegiorum, fasc. I.

20. *Il Chronicon Vulturense del monaco Giovanni*, éd. V. Federici,

Rome, 1925-1940, 3 vol. (*FSI*, 58-60), n'ajoute que trois documents à ceux que contient le cartulaire (III, nos 46 p. 146, 85 et 86 p. 166-172). Sur les rarissimes documents de S. Clemente a Casauria conservés, voir A. Pratesi, *Cronache e documenti*, dans *Fonti medioevali e problematica storiografica*, Rome, 1976, I, p. 337-350 : p. 339-342.

21. «Dell'archivio non restano in originale che quattro diplomi imperiali ora conservati nell'archivio di Stato di Roma» : I. Giorgi et U. Balzani, *Il Regesto di Farfa, compilato da Gregorio di Catino e pubblicato dalla Società romana di storia patria*, Rome, 1879-1914, 5 vol. : I, p. XXXVI.

22. *Chronicon Sanctae Sophiae*, cit., p. 79.

Malgré l'apparente unité de l'écriture (hors des importants passages manifestement ajoutés), que don Mariano Dell'Omo tend à attribuer à une seule main (B1)<sup>23</sup>, nous sommes persuadés qu'il s'agit d'un travail d'équipe (il a d'ailleurs fallu noircir – et rougir – un millier de colonnes en deux ans environ) auquel Pierre Diacre lui-même, maître d'œuvre du cartulaire (écrit en bénéventaine), mais qui n'utilisait pas cette écriture<sup>24</sup>, n'a pas matériellement participé; l'étude du *rotulus* V 2 renforce cette hypothèse. Certaines erreurs de détail laissent supposer que le texte était – parfois au moins – dicté au scribe par un de ses confrères. Pour apprécier le travail des compilateurs, il convient encore de ne pas oublier que, si les originaux à transcrire étaient majoritairement écrits en bénéventaine – l'écriture utilisée au Mont-Cassin –, certains l'étaient en pré-bénéventaine du IX<sup>e</sup> siècle, d'autres en curiale (romaine, gaétane, amalfitaine), d'autres enfin en caroline, ce qui n'a pas facilité la tâche des lecteurs et a probablement suscité des erreurs.

Les *Regesti* de don Tommaso Leccisotti et de don Faustino Avagliano permettent de retrouver les originaux et copies anciennes de nombreux actes copiés dans le *RPD*, qu'ils signalent en général; mais, on l'a dit, ces registes ne sont pas complets. Gattola et Herbert Bloch signalent quelques originaux, mais pas toujours de façon précise; un grand nombre sont cités dans les deux grandes compilations manuscrites du XVIII<sup>e</sup> siècle appelées *Codex diplomaticus Casinensis*, sur lesquelles on va revenir. Mais, récemment, don Faustino Avagliano et don Mariano Dell'Omo ont retrouvé un original et une copie ancienne dont la trace s'était perdue. Aussi les listes que nous donnons ci-dessous, assez complètes, ne sont-elles pas forcément exhaustives; nous y indiquons d'ailleurs quelques vérifications qui restent à faire.

Documents copiés dans le *RPD*  
et dont l'original est conservé à l'Archivio  
di Montecassino (156 à 164)

*RPD* 22 : aula III, caps. II, 15

*RPD* 23 : aula III, caps. II, 16

*RPD* 24 : aula III, caps. II, 14

*RPD* 25 : aula III, caps. V, 22

*RPD* 26 : aula III, caps. I, 5

*RPD* 31 : aula III, caps. II, 13

*RPD* 36 : aula III, caps. I, 12. Copie : *Reg. S. Ang. in Formis* f° 9r-11v

*RPD* 39 : aula III, caps. II, 18

*RPD* 40 : aula III, caps. I, 2

*RPD* 41 : aula III, caps. II, 17

*RPD* 42 : aula III, caps. V, 32

*RPD* 43 : aula III, caps. II, 30

*RPD* 44 : aula III, caps. I, 4. Copie : *Reg. S. Ang. in Formis* f° 12r-14v

*RPD* 45 : aula III, caps. II, 33

*RPD* 46 : aula III, caps. I, 3. Copie : *Reg. S. Ang. in Formis* f° 87v-91r

*RPD* 47 : aula III, caps. II, 39

*RPD* 62 : aula III, caps. II, 24

*RPD* 74 : aula III, caps. V, 39

*RPD* 84 : aula III, caps. XII, 9. Copie : aula III, caps. XI, 55 (interpolée, XII<sup>e</sup> s.); voir 427

*RPD* 106 : aula III, caps. XIII, 1 («original» du XII<sup>e</sup> s.). Copies : *Reg. S. Placidi* f. 110r. *Reg. II Bernardi Abb.* f° 134v-135r. Aula III, caps. XVIII, 8 (1370)

*RPD* 111 : aula III, caps. XIII, 4

*RPD* 115 : aula III, caps. X, 27

*RPD* 116 : aula III, caps. X, 6

*RPD* 117 : aula III, caps. X, 2

*RPD* 118 : aula III, caps. X, 25

*RPD* 119 : aula III, caps. XI, 5

*RPD* 120 : aula III, caps. X, 7. Copies : aula III, caps. XVIII, 19 (XII<sup>e</sup> s.), 83 (XVI<sup>e</sup> s.)

*RPD* 122 : aula III, caps. VI, 2. Copie : aula III, caps. II, 1 (dans un document de 1400)

*RPD* 123 : aula III, caps. XI, 1

*RPD* 125 : aula III, caps. X, 33

*RPD* 128 : aula III, caps. XIV, 5. Copie : aula III, caps. II, 4 (dans un document de 1370)

*RPD* 130 : aula III, caps. XIV, 2

*RPD* 131 : aula III, caps. X, 1

*RPD* 132 : aula III, caps. XIV, 3

*RPD* 141 : aula II, caps. XVIII, pergamene greche, 5 (original bilingue).

*RPD* 142 : aula II, XVIII, I, pergamene greche 9 (original bilingue)

23. Dell'Omo, *Il Registrum di Pietro Diacono...* cit., p. 61 et 64.

24. Voir à ce sujet le remarquable article de P. Meyvaert, *The*

*autographs of Peter the Deacon*, dans *Bulletin of the John Rylands Library*, 38, 1955, p. 114-138.

- RPD 150 : aula III, caps. XI, 11  
 RPD 152 : aula III, caps. XI, 46  
 RPD 164 : aula III, caps. XIV, 21; v. 533 (textes différents, même original)  
 RPD 165 (= 410) : aula III, caps. XIV, 31. Copies : *Reg. abbatum Angeli et Andree* f° 90v. Aula III, XVIII, 9 (1412)  
 RPD 167 : aula III, X, 8. Copies : *Reg. II Bernardi abbatibus* f° 146 r-v. Aula III, caps. XVIII, 56 (1397)  
 RPD 171 : aula III, caps. XI, 43. Copie : aula III, caps. XVIII, 7 (1400)  
 RPD 189 : aula III, caps. XIII, 29  
 RPD 200 C : aula III, caps. XII, 21  
 RPD 200 F : aula II, caps. XXVII, Teano, fasc. I, 1  
 RPD 202 : aula III, caps. X, 40. Copie : peut-être aula II, caps. CIV, 7?  
 RPD 205 : aula III, caps. X, 36  
 RPD 206 : aula III, caps. XIII, 5  
 RPD 207 : aula III, caps. XI, 31  
 RPD 209 : aula III, caps. X, 17  
 RPD 211 A : aula III, XI, 23  
 RPD 212 : aula III, caps. X, 15  
 RPD 213 : aula III, caps. XIII, 6  
 RPD 214 A : aula III, XI, 34  
 RPD 215 : aula III, caps. X, 24  
 RPD 216 : aula III, caps. XI, 33  
 RPD 217 : aula III, caps. X, 29  
 RPD 218 : aula III, caps. X, 9  
 RPD 220 : aula III, caps. X, 34  
 RPD 223 : aula III, caps. X, 22  
 RPD 225 : aula III, caps. XI, 65  
 RPD 234 : aula III, caps. X, 13  
 RPD 235 : aula III, caps. XIV, 18  
 RPD 240 : aula II, caps. XXVI, 3  
 RPD 241 B : aula III, caps. X, 19  
 RPD 242 : aula III, caps. X, 14  
 RPD 243 : aula III, caps. XII, 27  
 RPD 256 : aula III, caps. XI, 3  
 RPD 257 C : aula III, caps. XIV, 8  
 RPD 258 : aula III, caps. XI, 54  
 RPD 259 : aula III, caps. X, 47  
 RPD 260 : aula III, caps. XI, 50  
 RPD 266 : aula III, caps. XI, 52  
 RPD 269 : aula II, caps. CI, fasc. IV, n. 40  
 RPD 279 : aula III, caps. X, 10  
 RPD 280 : aula III, caps. XIII, 7  
 RPD 298 : aula II, XCIX, fasc. IX, 119 (ex CX, fasc. X, 112)  
 RPD 311 : aula III, caps. X, 21  
 RPD 312 : aula III, caps. XI, 49  
 RPD 315 : aula III, caps. XIV, 34  
 RPD 317 : aula III, caps. XI, 56  
 RPD 326 : aula III, caps. XI, 64  
 RPD 330 : aula II, caps. XXXVI, fasc. III, 33  
 RPD 337 : aula III, caps. XIV, 24  
 RPD 346 : aula III, caps. XIII, 31 (original ou copie figurative)  
 RPD 348 : aula III, caps. XIII, 37  
 RPD 351 : aula III, caps. XII, 38. Copie : *Cod. diplom. Pontiscurvi* (perdu) f° 228.  
 RPD 363 : aula III, caps. XII, 13  
 RPD 366 : aula III, caps. XIV, 11  
 RPD 370 : aula III, caps. XI, 57  
 RPD 392 : aula III, caps. XIV, 26  
 RPD 396 : aula II, caps. XVIII, Taranto, fasc. I, 1  
 RPD 401 : aula II, caps. XXVII, Teano, 3  
 RPD 405 : aula III, caps. XIV, 19  
 RPD 406 : aula III, caps. X, 23. Copie : *Reg. S. Angelo in Formis* f° 22r-v  
 RPD 407 : aula III, caps. XI, 30. Copie : *Reg. S. Angelo in Formis* f° 21r-v  
 RPD 409 : aula III, caps. XIV, 16  
 [RPD 410 = 165]  
 RPD 411 : aula III, caps. XIV, 22  
 RPD 412 : aula III, caps. XIV, 17  
 RPD 413 : aula III, caps. X, 28  
 RPD 414 : aula III, caps. XII, 1  
 RPD 415 : aula III, caps. XIV, 14  
 RPD 416 : aula III, caps. XIII, 11  
 RPD 417 : aula III, caps. XIII, 9  
 RPD 419 : aula III, caps. XI, 26. Copies : *Reg. S. Angelo in Formis* f° 32r-33r. *Cod. diplom. Pontiscurvi* (perdu) f° 143-144, 146  
 RPD 421 : aula III, caps. XII, 18. Copie : aula III, caps. XVIII, 28 (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.)  
 RPD 422 : aula III, caps. XI, 44 (original plutôt que copie imitative). Copie : peut-être aula III, caps. XVIII, 36?  
 RPD 427 : aula III, caps. XII, 9. Copie (interpolée, peut-être du XII<sup>e</sup> s.) : aula III, caps. XI, 55; voir 84. Copie : *Cod. diplom. Pontiscurvi* (perdu) f° 230.  
 RPD 432 : aula III, caps. XII, 23  
 RPD 436 : aula III, caps. XIV, 25  
 RPD 440 : aula III, caps. XIV, 36  
 RPD 450 : aula III, caps. XIII, 38  
 RPD 453 : aula II, caps. LIV, fasc. VIII, 3  
 RPD 459 : aula III, caps. XIV, 28  
 RPD 472 : aula II, caps. XXXVII, fasc. II, 16  
 RPD 475 : aula II, caps. CXIV, fasc. II, n. 17  
 RPD 476 : aula II, caps. CXIV, fasc. I, n° 10

- RPD 480 : aula III, caps. XII, 7  
 RPD 481 : aula III, caps. XII, 37  
 RPD 484 : aula III, caps. XIV, 29  
 RPD 511 : aula III, caps. XIV, 10. Copie (perdue) :  
*Cod. dipl. Pontiscurvi* f° 239  
 RPD 512 : aula III, caps. X, 48. Copies : aula III,  
 caps. XVIII, 28 (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.), 40 (1472), 47  
 (1371)  
 RPD 513 : aula III, caps. XIII, 16  
 RPD 514 : aula III, caps. XIII, 15. Copie : aula III,  
 caps. XVIII, 39 (1369)  
 RPD 518 : aula III, caps. XIII, 22 (original  
 incomplet)  
 RPD 520 : aula III, caps. XI, 40  
 RPD 521 : aula III, caps. XI, 60  
 RPD 527 : aula III, caps. XI, 51  
 RPD 531 : aula III, caps. XI, 9  
 RPD 533 : aula III, caps. XIV, 21; voir 164 (textes  
 différents, même original)  
 RPD 535 : aula III, caps. XI, 35. Copies : aula III,  
 caps. XI, 4 (perdue), 42 (interpolée, XII<sup>e</sup> s.).  
 Aula III, caps. XVIII, 35 (1470). Arch. Monte-  
 vergine, 86 (interpolée)  
 RPD 536 : aula III, caps. XIII, 19  
 RPD 539 : aula III, caps. XIV, 30. Copie : aula III,  
 caps. XVIII, 76 (1400)  
 RPD 542 : aula III, caps. XIV, 6  
 RPD 550 : aula III, caps. XI, 58  
 RPD 554 : aula III, caps. XIII, 35  
 RPD 570 : aula III, caps. XI, 20  
 RPD 571 : aula III, caps. XI, 13  
 RPD 572 : aula III, caps. XIII, 44  
 RPD 574 : aula III, caps. XIV, 20. Copie : aula III,  
 caps. XVIII, 80 (1276)  
 RPD 575 : aula III, caps. XIV, 7. Copie : aula III,  
 caps. XVIII, 49 (1384)  
 RPD 578 : aula III, caps. XI, 37  
 RPD 579 : aula III, caps. XIII, 30  
 RPD 581 : aula III, caps. XIII, 18  
 RPD 583 : aula III, caps. XI, 18. Copie : *Reg.*  
*S. Angelo in Formis* f° 4r-5r  
 RPD 586 : aula III, caps. XI, 16  
 RPD 587 : aula III, caps. XI, 15  
 RPD 588 : aula III, caps. XI, 14  
 RPD 590 : aula III, caps. XI, 38. Copie : aula III,  
 caps. XVIII, 75 (1398)  
 RPD 595 : aula III, caps. XII, 5  
 RPD 597 : aula III, caps. XIV, 15. Copie : *Cod.*  
*diplom. Pontiscurvi* (perdu) f° 266  
 RPD 602 : aula III, caps. X, 37. Copies : aula III,  
 caps. X, 39 (XII<sup>e</sup> s.), XVIII, 17 (XII<sup>e</sup> s.), XVIII, 18  
 (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.); peut-être XVIII, 66 (XII<sup>e</sup> s.)?  
 RPD 603 : aula III, caps. XII, 30  
 RPD 612 : aula III, caps. XI, 53  
 RPD 622 : aula III, caps. IX, 12. Copie : *Cod. dipl.*  
*Pontiscurvi* (perdu) f° 249.  
 RPD 636 : aula III, caps. XII, 51
- ORIGINAUX RESTANT À RECHERCHER
- RPD 159 I : CXXIII, fasc. 7, 71, indiqué par  
 Dormeier, mais la cote ne correspond pas  
 RPD 160 : voir Gattola, *Historia*, I, p. 261-62.  
 RPD 170 : original signalé par le *C.D.Cas.* IV f° 109  
 (Gattola, *Accessiones*, p. 228)  
 RPD 219 : original cité sous une fausse cote (aula  
 III, caps. XII, 25)  
 RPD 232 : original signalé par le *C.D.Cas.* I f° 750  
 RPD 246 : original signalé par le *C.D.Cas.* II f° 59  
 RPD 247 : original signalé par le *C.D.Cas.* I f° 911  
 RPD 253 : original signalé par *C.D.Cas.* II f° 64, 68,  
 147?  
 RPD 273 : original signalé par le *C.D.Cas.* II f° 158  
 et 160?  
 RPD 278 : original signalé par le *C.D.Cas.* II f° 735  
 RPD 282 : original signalé par le *C.D.Cas.* II f° 473  
 ou f° 515?  
 RPD 291 : cité (sans référence) par Bloch, I, p. 292,  
 n° 79  
 RPD 342 : original signalé par le *C.D.Cas.* III f° 56  
 RPD 361 : Caps. XCIII, Giuntura, fac. I, 1 (retrouvé  
 par F. Avagliano)  
 RPD 433 : original signalé sous une fausse cote  
 RPD 478 : original signalé par le *C.D.Cas.* I f° 752  
 RPD 584 : original signalé (sans référence) par le  
*C.D.Cas.-Ex.*, II, f° 35r-v et par Gattola, *Historia*,  
 I, p. 414.  
 RPD 621 : original signalé sous une fausse cote
- Documents copiés dans le RPD  
 et dont l'original, aujourd'hui perdu,  
 était autrefois conservé à l'Archivio  
 di Montecassino (4)
- RPD 133 : Aula III, caps. X, 5. Copie figurative :  
*Cod. Dipl. Cas.-Ex.* I f° 227r-230v  
 RPD 134 : Aula III, caps. X, 50. Copie figurative :  
*Cod. Dipl. Cas.-Ex.* I f° 249r-252r  
 RPD 276 : Aula III, caps. XI, 21 (?)  
 RPD 454 : Aula III, caps. XI, 66

Documents copiés dans le *RPD*  
et dont l'original est conservé hors  
de l'Archivio di Montecassino (2)

*RPD 33* : *Registre de Grégoire VII*

*RPD 585* : original aux archives de Pise. Copie  
imitative (XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> s.) : Mont-Cassin, aula  
III, caps. XI, 62

Documents copiés dans le *RPD* et dont une  
copie pertinente est conservée à l'Archivio  
di Montecassino (45 à 53)

*RPD I* (= 168) : Aula III, caps. XIV, I, 1 (perdue).

*Reg. II Bernardi abbatis* f° 172v

*RPD V* : aula III, caps. I, 6-4 (partielle, XVI<sup>e</sup> s.)

*RPD 2* : aula III, caps. I, 1 (XII<sup>e</sup> s.)

*RPD 3* : aula III, caps. VII, 2bis (1407). *Reg.*  
*abbatum Angeli et Andree* f° 108v-109r

*RPD 4* : aula III, caps. VII, 6 (XI<sup>e</sup> s.)

*RPD 5* : aula III, caps. VII, 6 (XI<sup>e</sup> s.)

*RPD 6* : *cod. Casin.* 216, f° 91r-v

*RPD 7* : *cod. Casin.* 216, f° 90v-91r

*RPD 9* : aula II, caps. XXV, Sant'Angelo in Formis,  
fasc. I, 1 (XII<sup>e</sup> s.). *Reg. S. Angelo in Formis*  
f° 2r-3r

*RPD 13* : aula III, caps. VII, 7 (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.)

*RPD 15* : aula III, caps. VII, 8 (XI<sup>e</sup> s.)

*RPD 21* : *cod. Casin.* 216, f° 92r-93v

*RPD 28* : aula III, caps. VII, 5 (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.)

*RPD 29* : *Reg. S. Angelo in Formis* f° 85r-87v

*RPD 30* : aula III, caps. I, 20 (XII<sup>e</sup> s.), aula III, caps.  
VII, 55-57 (XIII<sup>e</sup> s.)

*RPD 32* : *Reg. S. Angelo in Formis* f° 3r-4r

*RPD 50* : *cod. Casin.* 522, p. 197 [196]

*RPD 51* : *cod. Casin.* 522, p. 233 [232]

*RPD 54* : *cod. Casin.* 522, p. 233-234 [232-233]

*RPD 55* : *cod. Casin.* 522, p. 236 [235]

*RPD 85* : aula II, caps. XXXIV, Acquafondata, I, 5  
(XV<sup>e</sup> s.)

*RPD 103* : aula II, caps. CIII (ex CXI), fasc. XI, 6  
(première moitié du XII<sup>e</sup> s.), retrouvée par don  
Mariano Dell'Omo

*RPD 114* : aula III, caps. XIII, 43 (XI<sup>e</sup> s.)

*RPD 163* (= 492) : aula III, caps. XVIII, 24 (1402)  
[*RPD 168* = I]

*RPD 171 A* : *cod. Casin.* 47 f° 312v

*RPD 195* : aula II, CII, II, 11 (fin du XI<sup>e</sup> s.)

*RPD 200* : aula III, caps. XI, 63 (XI<sup>e</sup> s.)

*RPD 201 H* : aula II, caps. CXII, III, 23

*RPD 282* : aula II, caps. CXII, fasc. I, 1 (1334)

*RPD 336* : aula III, caps. XI, 25 (peut-être XII<sup>e</sup> s.)

*RPD 359* : *Reg. abbatum Angeli et Andree* c. 111r

*RPD 381* : aula III, caps. XVIII, cass. I, 4 (1250)

*RPD 418* : *Reg. S. Angelo in Formis* f° 29r-v

*RPD 423* : aula III, caps. XVIII, 36 (partielle,  
XII<sup>e</sup> s.)

*RPD 490* : aula III, caps. XVIII, 32 (1402)

[*RPD 492* : v. 163]

*RPD 503* : aula II, caps. CXII, III, 19 (copie imita-  
tive)

*RPD 509* : *Reg. S. Angelo in Formis* f° 30r-31r

*RPD 510* : *Reg. S. Angelo in Formis* f° 31r-32r

*RPD 534* : aula II, caps. XXXIV, Acquafondata 6  
(1402)

*RPD 540* : aula III, caps. XII, 6 (XIV<sup>e</sup> s.)

*RPD 541* : aula III, caps. XII, 14 (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.)

*RPD 567* : aula III, caps. XII, 39 (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.)

*RPD 576* : aula II, caps. XVIII, Taranto 7 (copie  
imitative)

*RPD 606* : aula II, caps. CXII, VII, 49 (ex XCVIII,  
Larino 5) (XII<sup>e</sup> s.?)

*RPD 613* : aula II, caps. CXVI, fasc. 5, 40 (1267)

#### COPIES À RECHERCHER

*RPD 516* : *cod. Casin.* 216

*RPD 553* : *cod. Casin.* 216

*RPD 607* : aula II, caps. CXVI, fasc. 6 (fin XVII<sup>e</sup> s.)

*RPD 607 A* : aula II, caps. CXVI, fasc. 8 (fin XVII<sup>e</sup> s.)

*RPD 610* : aula II, caps. CXVI, fasc. 8 (fin XVII<sup>e</sup> s.)

*RPD 610 A* : aula II, caps. CXVI, fasc. 8 (fin XVII<sup>e</sup> s.)

*RPD 611* : aula II, caps. CXVI, fasc. 8 (fin XVII<sup>e</sup> s.)

*RPD 614* : copie du XVIII<sup>e</sup> s.

Résumés d'actes copiés par  
les compilateurs du *RPD* dans  
les *Chronica Monasterii Casinensis* (35)

199 B, 199 C, 199 D, 199 E, 199 F, 199 G, 199 H,  
199 I, 199 K, 200 A, 200 B, 200 C (original  
conservé), 200 D, 200 E, 200 F (original  
conservé), 201 (*memoratorium Bertharii*), 201 A,  
201 B, 201 C, 201 D, 201 E, 201 F, 201 G,  
201 I, 206 A, 206 B, 229 A, 233 A, 233 B,  
233 C, 233 D, 233 E, 238 A, 238 B, 238 C

Documents dont le *RPD* donne à la fois  
un résumé et le texte intégral (17)

199 B = 400 (mai 849)

199 C = 308 (août 852)

199 D = 398 (mai 843)  
 199 I = 399 (juillet 872)  
 201 B = 309 (mai 884)  
 201 G = 402 (juin 898)  
 204 A = 401 (mars 907 ou 908)  
 229 A = 321 (septembre 980 ou 979 ?)  
 229 B = 302-304 (juillet 1019, mars 1020, juin 1019)  
 229 C = 318-319 (juin 987, janvier 988)  
 232 A = 323 (15 mai 969)  
 233 C = 317 (mars 977)  
 238 A = 335 (14 juin 991)  
 238 B = 291 (décembre 988)

#### Documents copiés par les compilateurs du *RPD* dans des recueils juridiques (27)

1, 60, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100

Dans ce tableau, nous avons évidemment indiqué tous les originaux que nous connaissions; en revanche, dans la liste des copies, nous n'avons en principe pas pris en compte celles qui ont été explicitement faites à partir du *RPD*; mais, les scribes n'indiquant pas toujours leur source, certaines de celles-ci peuvent avoir été retenues. En tout cas, nous laissons systématiquement de côté le *cod. Casin.* 620, magnifique volume du XV<sup>e</sup> siècle, copie intégrale du *RPD* en écriture gothique, peut-être écrite par la même main que celle l'*index* des documents ajouté au début du *RPD* (f<sup>o</sup> 1\*r-7\*v) : il ne nous intéresserait que si le *Registrum* était à présent lacunaire, ce qui n'est pas le cas.

Dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, sans doute sous l'impulsion d'Erasmus Gattola, a été élaboré le *Codex diplomaticus Casinensis*, manuscrit qui rassemble des copies de la majorité des documents conservés directement à l'Archivio aussi bien que dans les registres et cartulaires de l'abbaye (dont le

*RPD*); les textes qui retiennent notre attention ont été copiés dans les quatre premiers volumes du *Codex* (accessoirement dans le cinquième pour quelques ajouts)<sup>25</sup>. Un peu plus tard, encore au XVIII<sup>e</sup> siècle, apparemment à l'initiative de don Placido Federici<sup>26</sup>, a été compilé un autre ouvrage manuscrit, le *Codex diplomaticus Casinensis seu exemplar*, plus restreint (ses deux premiers volumes nous intéressent), dont le but était d'abord de fournir des fac-similés partiels (dessinés à la main) d'un certain nombre d'actes<sup>27</sup>; y ont ensuite été insérés des feuillets plus petits contenant de simples transcriptions (parfois faites à partir du *RPD*). Cet *Exemplar* nous fournit une reproduction partielle et une transcription intégrale de deux originaux aujourd'hui perdus, par ailleurs copiés dans le *RPD* (n<sup>o</sup> 133 et 134 : préceptes de Conrad II et d'Henri III). Mais, ces deux cas mis à part, nous n'avons utilisé l'un et l'autre *codices* que pour repérer d'éventuels originaux correspondant à des actes du *RPD*; nous n'indiquons pas les autres copies qu'ils contiennent.

Nous nous bornons à signaler la transcription de quelques documents du *RPD* dans le *Codex diplomaticus Pontiscurvi*, autre volume apparemment fait au XVIII<sup>e</sup> siècle et concernant la région de Pontecorvo (FR), mais qui a été perdu pendant la dernière guerre.

Les autres registres que nous avons utilisés et que nous indiquons ci-dessus sont médiévaux. Parmi eux, mettons à part le *Registrum S. Placidi* (*cod. Casin.* 518) œuvre de Pierre Diacre (qui ne l'a toutefois pas matériellement écrit) non publiée, mais bien étudiée, notamment par Erich Caspar<sup>28</sup>. Il s'agit d'une sorte de cartulaire-chronique idéal, ne contenant que des documents et textes inventés (et donc faux) qui illustrent la légende sicilienne de saint Placide et la théorie implantation cassinésienne dans l'île à l'époque de saint Benoît; n'y est reproduit qu'un document qui

25. *Codex diplomaticus Casinensis*, I. 570-999; II. 1000-1039; III. 1039-1100; IV. 1101-1199; V. 1200-1300.

26. Sur ce moine, né à Gênes, qui, avec son frère Giovanni Battista, a longtemps travaillé au Mont-Cassin, mais s'est occupé des manuscrits plus que des archives, voir G. Fagioli Vercellone, *Federici, Placido*, dans *Dizionario biografico degli Italiani*, 45, Rome, 1995, p. 649-652.

27. *Codex diplomaticus Casinensis seu Exemplar Bullarum, Diplomatum aliarumque membranarum plurium, quae asservantur in Tabulario Montis Casini, confectum manu D. Alexandri Castreotae*

*Scribae Tabularii. Compactum vero, et Ordine chronologico congestum cura D. Placidi Federici Archivi Praefecti anno MDCCCLXXX*, I. 730-1105; II. 1107-1283.

28. E. Caspar, *Petrus Diaconus*, ... cit., lui consacre deux chapitres : IV. *Die Acta S. Placidi*, p. 47-72; V. *Die Heiligenleben des Registrum S. Placidi*, p. 73-104. Voir encore J.-M. Martin, *Le Mont-Cassin, saint Placide et les Arabes de Sicile selon Pierre Diacre*, dans G. Andenna et H. Houben (dir.), *Mediterraneo, Mezzogiorno, Europa. Studi in onore di Cosimo Damiano Fonseca*, Bari, 2004, 2 vol., II, p. 727-742.

figure aussi dans le *RPD* (n° 106), la fausse donation du patrice Tertullus, dont on a également fait, au XII<sup>e</sup> siècle, un « original », qui est conservé; le document a encore été repris par l'abbé Bernard.

En revanche, le *Registrum S. Angeli in Formis* (*Reg.* 4 de l'Archivio) est l'authentique cartulaire de ce monastère passé sous la coupe du Mont-Cassin, compilé sans doute très peu avant (ou très peu après) le *RPD*, et terminé vers 1123 (ou vers 1144)<sup>29</sup>; douze documents qui figurent aussi dans le *RPD* y sont copiés, de façon tout à fait indépendante.

Le second *Registrum Bernardi abbatis* (*Reg.* 7 de l'Archivio)<sup>30</sup>, encore inédit, reproduit trois documents du *RPD*; trois autres ont été copiés dans le *Registrum domni Angeli et domni Andree abbatum* (*Reg.* 11 de l'Archivio, également inédit) dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

Enfin, quelques manuscrits de la bibliothèque de l'abbaye nous intéressent : le *cod. Casin.* 216 (collection canonique du XI<sup>e</sup> siècle) contient la copie d'au moins trois actes reproduits dans le *RPD*, le *cod. Casin.* 512 (collection canonique du XII<sup>e</sup> siècle) en rassemble quatre; le *cod. Casin.* 621 (*Registro II dei privilegi*) en conserve plusieurs; enfin un acte a été transcrit dans le *cod. Casin.* 47. Mais la majeure partie des copies parallèles à celles du *RPD* se trouvent dans de simples chartes, sous la forme de *vidimus*, de textes insérés, de copies simples ou imitatives.

Il faut encore ajouter que 35 résumés d'actes (surtout du IX<sup>e</sup> siècle) figurant dans le *RPD* reprennent textuellement (ou à peu près) des passages des *Chronica monasterii Casinensis*.

Le *RPD*, on l'a dit, contient au total (avec les additions faites dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle et jusqu'au premier tiers du XIII<sup>e</sup>), 716 textes, en laissant de côté simplement le *Prologue* dédicatoire de Pierre Diacre, l'*index* des actes et la liste des privilèges pontificaux. De ce total, il faut retirer cinq

actes, copiés chacun deux fois pratiquement sous la même forme<sup>31</sup>. Il convient encore de mettre de côté les 27 textes tirés de collections canoniques ou de compilations de droit civil (*Code* et *Novelles* de Justinien). Restent 649 textes (en grande majorité des documents complets, mais aussi des résumés et de rares autres textes).

Parmi ceux-ci, en revanche, nous comptons comme deux textes différents ceux qui ont la même origine, mais se présentent sous deux formes différentes : ainsi les actes 164 et 533, différemment interpolés à partir du même original (peut-être à partir de copies déjà interpolées); les actes 84 et 427, dont le second a été copié sur l'original alors que le premier l'était sur une copie interpolée, conservée; il en va de même pour 120 et 123 (interpolé), 165 (interpolé) et 410. Notons à ce propos que les interpolations faites directement pour le cartulaire sont, au pire, rarissimes, et probablement inexistantes. Nous comptons de même comme textes différents ceux qui figurent d'une part sous forme d'un résumé (le plus souvent emprunté aux *CMC*), d'autre part en copie intégrale; nous en reparlerons.

Mais revenons d'abord aux chiffres. Sur les 649 textes transmis, entre 158 et 176 sont des actes dont l'original est conservé; tel est donc le cas pour le quart du contenu du *RPD*; en outre 45 à 53 peuvent être contrôlés sur une ou plusieurs copies, généralement anciennes. On voit que cet échantillon très important permet d'évaluer avec une certaine précision les méthodes de travail des scribes. Ceux-ci avaient affaire à des documents, on l'a dit, écrits de diverses façons et, en outre, d'importance variable. Certes, on aura remarqué que la grande majorité des originaux conservés est rangée dans l'*aula* III de l'Archivio, en principe réservée aux actes émanant d'autorités publiques (seuls 13 le sont sûrement dans l'*aula* II, celle des actes privés). On compte parmi eux 18 actes pontificaux, 14 impé-

29. Pour la date la plus tardive : E. Sthamer, *Das Chartular von Sant'Angelo in Formis*, dans *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, 22, 1930-1931, p. 1-30 : p. 5. Mais, dans deux publications récentes, l'historienne de l'art Lucinia Speciale propose la date haute (sans se référer à Sthamer) : L. Speciale, *Note per l'arte cassinese del secolo XII*, dans *Monastica V. Scritti vari*, Mont-Cassin, 1985 (*Miscellanea Cassinese*, 52), p. 203-240 : p. 216-217. Ead., *Regesto di S. Angelo in Formis*, dans *Fiori e' Frutti santi. San Benedetto, la Regola, la santità nelle testimonianze dei manoscritti cassinesi*, sous la dir. de M. Dell'Omo, Mont-Cassin, 1988; elle se réfère à V. Vissicchio, *Il Regesto di S. Angelo in Formis*, tesi di

laurea de l'Université de Lecce, 1997 (je remercie Matteo Villani pour ces dernières références). Le cartulaire a fait l'objet de deux éditions : O. Piscicelli-Taeggi, *Regestum Sancti Angeli ad Formas*, Mont-Cassin, 1887. M. Inguanez, *Regesto di S. Angelo in Formis*, Mont-Cassin, 1925. L'abbaye en a récemment publié une reproduction intégrale : *Il Regesto di Sant'Angelo in Formis*, Naples-Mont-Cassin, 2002.

30. Voir F. Avagliano, *Il Registrum II di Bernardo Aiglerio, abate di Montecassino (1263-1282)*, in *Aus Kirche und Reich. Festschrift für Friedrich Kempf*, Sigmaringen, 1983, p. 363-370.

31. I et 168 (deux ajouts de deux mains différentes); 85 (addition) et 534; 127 et 166 (addition); 177 et 178; 227 et 267.

riaux ou royaux, 32 de princes lombards, 16 de princes normands de Capoue, 9 de ducs normands de Pouille; mais l'ensemble des documents qu'on vient d'énumérer, qui n'atteint pas même les deux tiers de l'ensemble, laisse la place à de nombreux actes comtaux, seigneuriaux et même émanant de simples particuliers. Signalons notamment l'intérêt des deux originaux bilingues des catépans d'Italie Grégoire Tarchaneiotès et Pothos Argyros, dont le *RPD* (141 et 142) n'a évidemment repris que la partie latine, et des actes sardes (qui ne sont pas tous reproduits dans le *RPD*)<sup>32</sup>.

Certains actes privés sont abrégés dans le *RPD*, qui laisse parfois tomber des clauses ou des expressions d'intention qui paraissent secondaires au copiste, ou encore abrège les souscriptions. Toutefois, au total, on est frappé par le fait que l'équipe rassemblée par Pierre Diaque, contrairement à une opinion répandue, a cherché à travailler honnêtement. Mais elle a dû travailler vite et son niveau de compétence était, semble-t-il, moyen, bien inférieur en tout cas à celui du compilateur du *Chronicon S. Sophiae*, qui a travaillé en véritable philologue<sup>33</sup>.

Les relations du cartulaire avec les chartes conservées à l'époque de sa compilation sont évidemment moins claires. Un fait toutefois est certain : une grande partie des archives de l'abbaye ont été détruites à la fin du IX<sup>e</sup> siècle. L'abbaye elle-même a été incendiée et détruite le 4 septembre 883 par les Sarrasins (qui, dans l'Italie méridionale, servaient de mercenaires aux différentes petites dominations politiques, mais travaillaient aussi pour leur propre compte)<sup>34</sup>; le site, abandonné, ne sera réoccupé que vers 950. Il semble toutefois que les moines, partis pour Teano sous la conduite du *prepositus* (et bientôt abbé) Angelarius, aient pu emporter certaines de leurs richesses, notamment de leurs documents<sup>35</sup>. Mais le monastère-refuge de Teano fut à son tour

frappé par un incendie en 896 et il semble que les pertes, cette fois, aient été sévères<sup>36</sup>, notamment pour les archives. Le chroniqueur (Léon d'Ostie) poursuit le récit de cette catastrophe en citant, parmi les documents alors perdus, les préceptes concernant *Casa Gentiana*, possession du Mont-Cassin en Liburie; quelque années plus tard, sous l'abbatiate de Jean I<sup>er</sup> (v. 914-934), *Maio presbyter atque grammaticus, homo senex et veracissimus*, disait en avoir autrefois lu trois : celui du duc Gisulf à l'abbé Petronax, celui du prince Arichis à l'abbé Théodemar et celui du prince Grimoald III.

De fait, les documents du IX<sup>e</sup> siècle – aussi bien ceux qui sont encore conservés que ceux dont la copie figure dans le *RPD* – sont rares. Mettons à part la série des faux préceptes – carolingiens notamment – dont nous ne parlerons pas ici. Mais – on l'a déjà signalé – la majorité des actes des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles est présentée dans le *RPD* sous la forme de résumés, le plus souvent empruntés aux *CMC*. On trouve aussi de rares originaux transcrits, qui existent toujours (n<sup>o</sup> 111, 189, 396). À l'inverse, la majorité des originaux encore aujourd'hui conservés ne figurent pas dans le *RPD*<sup>37</sup>; on conserve même les originaux de deux actes dont le *RPD* ne donne que des résumés (200 C et 200 F)<sup>38</sup>. Pire : le *RPD* copie un certain nombre d'actes dont par ailleurs il donne le résumé (voir tableau ci-dessus); il s'agit de documents du IX<sup>e</sup>, mais aussi du X<sup>e</sup> et même du début du XI<sup>e</sup> siècle, qui ont sans doute été retrouvés ou apportés au Mont-Cassin alors que la compilation était déjà commencée.

On en déduit que, à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, mais encore plus tard, les archives monastiques n'étaient qu'approximativement classées et n'étaient sans doute pas même toutes centralisées au Mont-Cassin. Selon Leccisotti, «le carte poi delle case dipendenti si conservavano per lo più sul posto»<sup>39</sup>. Il cite à l'appui de cette assertion

32. Voir A. Saba, *Montecassino e la Sardegna medioevale*, Montecassino, 1927 (*Miscellanea Cassinese*, 4).

33. Voir *Chronicon Sanctae Sophiae...* cit., p. 34-44.

34. *CMC* cit., I, 44, p. 114.

35. *Ibid.*, p. 115 : *Monachi vero quicquid supellectilis, vel thesauri, seu et muniminum huius monasterii surripere potuerant assumentes, una cum domno Angelario tunc temporis eorum preposito, Teanum habitaturi proficiscuntur.*

36. *Ibid.*, I, 48, p. 126-127 : *Huius abbat[is] [Ragemprandi] septimo anno indictione XIII<sup>ma</sup>, monasterium quo in Teano fratres agere ceperant, occulto Dei iudicio ab igne crematum est cum omnibus opibus suis, ubi etiam et regula quam beatus Benedictus manu sua conscriperat, necnon et sacci in quibus iussu Dei celitus eidem patri*

*Benedicto esce delate sunt, insuper et plurima huius cenobii munimina, plurima quoque precepta donationum, a singulis imperatoribus, ducibus, atque principibus, eidem monasterio collata, incensa sunt.*

37. Voir J.-M. Martin, E. Cuzzo, S. Gasparri et M. Villani, *Regesti dei documenti dell'Italia meridionale (570-899)*, Rome, 2002 (*Sources et documents d'Histoire du Moyen Âge publiés par l'École française de Rome*, 5), 546, 585, 610, 672, 819, 968, 1080, 1107 (les trois actes précédemment cités correspondent aux n<sup>os</sup> S 113, 598, 542).

38. Voir *ibid.*, 1070 et 939.

39. Leccisotti, *Regesti* cit., I, p. XV.

deux faits rapportés par les *Chronica* : au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, S. Benedetto de Salerne, dépendance du Mont-Cassin qui lui avait été soustraite par les princes, conservait ses propres archives<sup>40</sup>; au début du XII<sup>e</sup> siècle, le monastère de S. Eustasio *de Arcu*, à Pietrabbondante (IS), dépendant du Mont-Cassin, gardait ses archives et celles de sa dépendance de S. Illuminata de Limosano (CB)<sup>41</sup>. Ajoutons que les archives de S. Sofia de Bénévent, fondation du prince Arichis II, donnée au Mont-Cassin lors de sa fondation en 774 et restée sous sa coupe jusqu'au début du X<sup>e</sup> siècle, étaient déposées à Bénévent (peut-être au palais princier)<sup>42</sup>.

On comprend que l'inventaire des actes, dont on se préoccupe à partir de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, n'ait pas été facile et ait suscité plusieurs tentatives de recherche.

C'est dans ce climat qu'il faut situer la compilation de registres contenus dans les rouleaux V1 et V2, de même que le début de liste des documents pontificaux qu'on trouve dans le premier cahier (peut-être ajouté) du *RPD* (f<sup>o</sup> 8\*v-9\*v); il faut noter que cette liste ne correspond pas entièrement à celle des privilèges pontificaux réellement copiés dans le cartulaire, qui, par exemple, ne contient aucun privilège général de Grégoire VII.

J.-M. M.

#### TRAVAUX PRÉPARATOIRES À L'ÉCRITURE D'UN CARTULAIRE : LE *ROTULUS* V2

Le rouleau V2 conservé dans les archives du Mont-Cassin contient une liste de documents très élaborée. Soigneusement ordonné, il offre des registres qui ont pu être utilisés, par les auteurs du *Registre* de Pierre Diacre, pour recenser les documents mobilisés dans leur entreprise<sup>43</sup>. Son existence est connue depuis assez longtemps. Bien que l'érudition ne lui ait pas apporté toute l'attention qu'il mérite, la plupart des auteurs qui se sont penchés sur le difficile problème de l'activité du *scriptorium* cassinésien au XII<sup>e</sup> siècle ont bien vu qu'il existait un rapport étroit entre cette liste et le cartulaire.

Le travail préparatoire à l'édition du *RPD* a conduit l'équipe à aborder la question des travaux effectués par Pierre Diacre et ses collaborateurs afin de réunir et de sélectionner les documents dont ils avaient besoin pour l'établissement du cartulaire. Fait exceptionnel, déjà souligné, nous

disposons à la fois du cartulaire, d'un certain nombre d'originaux et de listes de documents, qui permettent d'établir le lien entre les archives et la compilation finale.

L'analyse détaillée du V2 est ainsi destinée à éclairer les procédures employées par les moines afin de gérer leur stock documentaire et en extraire les pièces qu'ils désiraient intégrer dans le cartulaire. Elle permettra aussi de saisir les critères qui ont présidé à la sélection des actes ainsi qu'à leur classement final dans le *RPD*. C'est le résultat de cette recherche que nous présentons ici. Elle nous a menés assez loin dans des directions qui n'étaient pas prévues au départ mais dont l'exploration s'est avérée indispensable à la construction du propos. Nous donnons une édition du *rotulus* V2, mais nous l'accompagnons de l'ensemble des instruments que nous avons forgés pour le rendre intelligible ainsi que des commentaires et des hypothèses que nous avons été amenés à formuler en progressant.

La méthode utilisée fait un large appel à la mise en tableaux comparatifs, matériellement

40. *CMC* cit., III, 13, p. 375.

41. *Ibid.*, IV, 34, p. 499-500.

42. *Chronicon Sanctae Sophiae...* cit., p. 74-75.

43. En plus du V2, qui fait l'objet de la présente analyse et de l'édition que nous proposons à la fin, le *scriptorium* a produit une autre liste, classée sous la cote *Rotulus* VI, à peu près contemporaine, mais dont le propos est, nous semble-t-il,

assez différent de celui du *rotulus* V2. Nous proposons par ailleurs une analyse de cette liste éditée par M. Dell'omo, *Il Registrum di Pietro Diacono...* cit., p. 41-50 : P. Chastang et L. Feller, *Le rotulus VI et la gestion des archives du Mont-Cassin au XII<sup>e</sup> siècle*, dans *Écritures dans l'espace social au Moyen Âge. Mélanges offerts à Mouique Bourin par ses élèves et ses amis*, à paraître (2010).

facile à réaliser à l'aide des logiciels de bureautique et qui rend lisibles les concordances. En outre, l'infographie s'est avérée être un outil de premier ordre pour mener l'analyse codicologique et pour établir une comparaison entre deux documents de nature différente (un petit rouleau de parchemin et un volumineux *codex*) mais dont les corrélations apparaissent d'autant mieux qu'elles sont figurées. La mobilisation de cette méthode, c'est-à-dire l'élaboration des graphes et de leur commentaire, est le travail de Pierre Chastang. Le reste, la préparation de l'édition, la réalisation des tableaux comparatifs et les grandes lignes du commentaire a été élaboré en commun au cours de nombreuses séances de travail. La rédaction finale peut être attribuée à Laurent Feller et à Pierre Chastang, même si les parties techniques ont été écrites par ce dernier : l'ensemble a fait l'objet de discussions parfois acharnées.

### V2, *RPD* et Chronique

Nous avons laissé de côté, dans l'analyse que nous présentons aujourd'hui, le *rotulus* VI. Nous montrerons dans une autre publication qu'il s'agit d'un document de nature différente, élaboré pour d'autres raisons que le V2, même si sa datation en est remarquablement proche.

Nous nous sommes en revanche interrogés sur le point de savoir quels rapports V2 entretenait avec le *RPD* et avec les *CMC* : la mise en liste de documents n'est pas totalement indépendante du maniement de la chronique de Léon d'Ostie. Pierre Diacre, au demeurant, le dit lui-même dans l'introduction au *RPD*<sup>44</sup>.

L'hypothèse de départ, qu'il fallait démontrer, était que nous étions en présence d'un document intermédiaire permettant de faire le lien entre le cartulaire et la *Chronique* de Léon d'Ostie, poursuivie par Guido, son successeur à la tête des archives cassinésiennes<sup>45</sup>. En quelque manière un guide aurait été établi afin de permettre aux

copistes de savoir ce qu'ils devaient aller chercher dans les archives. Ce document leur indiquait aussi comment rubriquer les documents insérés dans le registre. Les rubriques du *RPD*, en effet, soit reproduisent l'analyse donnée par V2, soit la résument dans des termes proches. Autrement dit, *RPD* semblait dépendre de V2 et ce dernier, pour une part, des *CMC*.

Il fallait, dans cette étude, tenter de résoudre plusieurs problèmes.

1. La datation : quelle place occupe cette liste dans l'activité du *scriptorium* du Mont-Cassin? Est-elle attribuable à Pierre Diacre ou bien a-t-elle été élaborée durant son absence du monastère entre 1128 et 1131? Est-elle au contraire strictement contemporaine du *RPD* et donc des grandes entreprises de falsification de ces années?

2. L'identification des actes : ceux résumés dans V2 correspondent-ils aux documents transcrits dans le *RPD*? Dans quel ordre ont-ils été placés?

3. V2 et *CMC* : comment les archivistes se sont-ils servis de la chronique pour construire la liste et le *RPD*, si tant est qu'ils l'aient fait<sup>46</sup>, comme l'indique Pierre Diacre dans la lettre dédicatoire à *Seniorectus*?

L'enquête a permis de répondre à beaucoup de ces questions et a établi la stricte dépendance entre V2 et *RPD*, tandis que les liens entre V2 et *CMC* apparaissent beaucoup plus lâches. La chronologie des opérations a également été confortée. Il faut désormais insérer le temps du travail préparatoire à l'établissement du cartulaire à l'intérieur de la chronologie déjà très serrée des travaux de Pierre Diacre entre 1131 et 1133. L'auteur, au moment même où il établissait son cartulaire, composait également une série de faux assez lourds à fabriquer dont le résultat fut de modifier substantiellement l'historiographie cassinésienne<sup>47</sup>.

Nous décrivons d'abord le document dans sa

44. *RPD*, f° 8rB : *Maximo autem adiutorio in hoc nobis venerabilis Leonis Hostiensis episcopi istoria fuit.*

45. Sur la chronologie de la rédaction des *CMC*, voir H. Hoffmann, *Studien zur Chronik...* cit. La partie III, 34 à IV, 95 est attribuée à Guido depuis l'article de W. Smidt, *Guido und die Fortsetzung der Chronik Leos durch P. Diaconus*, dans *Festschrift Albert Brackmann*, éd. L. Santifaller, Weimar, 1931, p. 293-323 : p. 297.

46. On ne sait pas au demeurant comment Léon d'Ostie lui-même a procédé pour identifier les documents qu'il désirait

analyser dans sa chronique. L'analyse du manuscrit autographe conservé à Munich, abondamment annoté et retravaillé par l'auteur, montre qu'il s'y est repris à plusieurs fois. Les ajouts faits après le premier jet sont principalement constitués d'analyses de documents d'archives. A. M. Fagnoni, *Un cronista medievale al lavoro*, dans *Scripta philologica*, 2, 1977, p. 51-129.

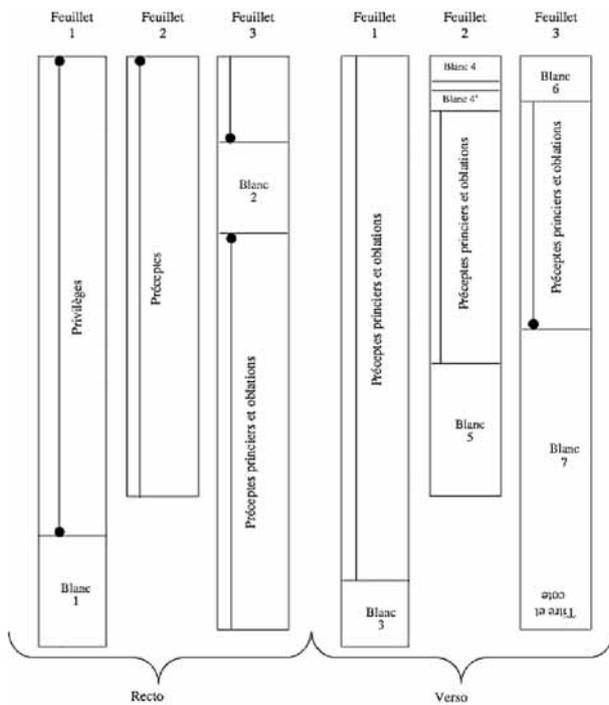
47. En 1131, de retour d'exil, Pierre Diacre compose, outre le cartulaire, la *Vita S. Placidi* qui est articulée sur des faux mani-

matérialité, puis nous présenterons les questions relatives à la datation avant de comparer la structure de la liste V2 et celle du *RPD*. Après une brève conclusion, nous proposons une édition du V2 et un tableau de concordance entre les actes du V2 et ceux du *RPD*.

### Description matérielle

Le *rotulus* V2 conservé aux archives de l'abbaye du Mont-Cassin se présente sous la forme d'un long rouleau étroit, formé de trois feuilles de parchemin de taille inégale, cousues ensemble. Leur largeur est de  $\pm 7,8$  cm et la longueur des feuillets est respectivement de 72,5 cm, 56,5 cm et 73,5 cm. On peut proposer du manuscrit et de sa mise en page le schéma de synthèse suivant :

Tableau 1 – MISE EN PAGE DU V2 : SCHÉMA DE SYNTHÈSE



festes, dont la pseudo donation du patrice *Tertullus* ainsi que la *Series Restaurationum* qui relate la succession des destructions et des reconstructions du monastère. Sur la datation de l'exil, voir *Petri Diaconi Ortus et vita iustorum cenobii Casinensis*, éd. R. H. Rodgers, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1972, p. xxxiii; la chronologie des œuvres de Pierre Diacre comme la détermination des principales dates de sa biographie

Le rouleau a été préparé avant que le scribe ne réalise son travail. Une réglure à la pointe sèche a été tracée parallèlement au petit côté sur l'ensemble du recto du rouleau, avec un interlignage d'une dimension à peu près constante de 0,5 cm. Le verso n'a été que partiellement réglé, jusqu'au blanc situé au bas du deuxième feuillet. Pour le verso du dernier feuillet, le scribe a suivi les lignes de réglure du recto qui ont laissé dans la peau un léger relief.

Le rouleau contient l'analyse de 323 documents conservés dans les archives du Mont-Cassin au début du XII<sup>e</sup> siècle. L'ensemble documentaire est réparti en trois types, spécifiés par des rubriques que rien ne différencie visuellement du reste du texte. Tous ces documents, à l'exception des actes n<sup>os</sup> 241 et 242, sont transcrits dans le *RPD*<sup>48</sup>. La liste est toutefois incomplète, puisque tous les documents inclus dans le *RPD* ne sont pas mentionnés dans cette liste.

– La première rubrique, au f<sup>o</sup> 1r, annonce la liste des privilèges pontificaux : *Incipiunt capitula privilegiorum Casinensis monasterii*.

– La seconde ouvre, au f<sup>o</sup> 2r, la série des préceptes impériaux et royaux, simplement désignée par le terme de *precepta* : *Incipiunt capitula preceptorum*.

– Enfin, une troisième série de documents est rubriquée, au f<sup>o</sup> 3r : *Incipiunt capitula preceptorum ducum sive principum et oblationum aliorum fidelium*. Les actes des princes et des ducs sont donc regroupés avec les simples oblations des fidèles, comme ils le sont aussi dans le *RPD*.

Le rouleau V2 présente des écritures sur le recto comme sur le verso. Le sens de la copie est identique sur les deux faces du *volumen*. L'ensemble du texte est en écriture bénéventaine du XII<sup>e</sup> siècle, à l'exception des titres et cote portés, par une main du XVIII<sup>e</sup> siècle, au bas du verso du troisième feuillet, dans le sens contraire au texte médiéval.

reposent principalement sur trois essais autobiographiques : 1. le ms autographe *Cod. Cas. 361 = De viris illustribus Casinensis cenobii*, § 47 (éd. *PL CLXXIII*, c. 1003-1062); 2. ms autographe *Cod. Cas. 257* (éd. dans *Florilegium Casinense*, 5, p. 51-52); 3. *CMC*, IV, 66. Sur le dossier, voir G. Misch, *Geschichte der Autobiographie*, III, 2/1, Francfort, 1962, p. 1127-1137.

48. Soit un taux de concordance de 99,4% ; voir le tableau *infra*.

On lit : *Index Regesti Petri Diaconi* et au crayon à papier : V 2. Au-dessus de ces indications, un titre a été inscrit à l'encre rouge en écriture gothique : *Capitula privilegiorum* [...]. Cette extrémité du rouleau présente une forte usure qui témoigne, comme la présence au même endroit des titres et cote, que le *volumen* était roulé avec le recto du premier folio à l'intérieur, ce qui suppose de dérouler l'ensemble du parchemin pour lire son contenu.

Sur les quinzième et seizième lignes avant la fin du recto du premier folio, une main médiévale a ajouté, d'une écriture commune gothiciante, sans doute du XIII<sup>e</sup> siècle, sur un espace demeuré blanc : *Causa omnis perdicionis negligencia et pigritia nostra est*.

Le document présente une très grande homogénéité paléographique et il semble qu'une main unique ait copié la totalité du contenu du rouleau. Celui-ci ne résulte donc pas d'un montage postérieur des trois feuillets, dont la liste des rubriques d'actes aurait été réalisée séparément ou parallèlement.

La deuxième série – celle des préceptes impériaux et royaux –, qui débute en haut du recto du deuxième folio, se poursuit sur le troisième sans solution de continuité. C'est sur ce même folio que commence la dernière série documentaire qui, regroupant actes princiers et oblations des fidèles, se poursuit au verso du rouleau.

Deux portions appréciables du parchemin ont été laissées en blanc, à la fin de la première puis de la seconde série documentaire<sup>49</sup>. Il est probable que ces espaces ont été ménagés pour ajouter, le cas échéant, l'analyse d'autres documents ne figurant pas sur le document source.

Mais d'autres espaces blancs apparaissent au sein de la troisième série (n° 3, 4, 4', 5, 6, 7); ils sont positionnés en haut et en bas des feuillets. Le blanc n° 3 est placé après l'acte : *CXXVIII. Oblatio Ugonis filii Docibili de medietate [cas]tello Suio et de aliis pertinentiis suis* (n° 245). Les blancs 4 et 4' entourent l'acte *[C]XXX. Oblatio Alferii et Stephani presbyterorum de Sancto Bartholomeo in Miniguano* (n° 246). Le cinquième blanc fait suite au CLXX dont la rubrique n'a pas été complétée. Au haut du dernier feuillet, un sixième espace vierge

d'écriture a été laissé par le scribe; les trente-sept actes copiés à la suite sont dépourvus de système de numérotation.

À première vue, le document a été réalisé, sinon d'un seul jet, du moins dans un laps de temps restreint durant lequel l'unité du propos n'a pas eu le temps de se dissoudre. L'examen de la numérotation montre que, dans le détail, les choses sont assez complexes.

Le scribe a numéroté les analyses des actes en repartant de un au début de chaque grande section typologique. On compte ainsi 52 privilèges, 62 préceptes impériaux et royaux et 209 préceptes princiers et oblations des fidèles. La numérotation du dernier groupement documentaire présente des irrégularités notables : il existe deux actes portant le numéro IIII :

– n° 118 : *IIII. Item eiusdem de eadem re*<sup>50</sup>.

– n° 119 : *IIII. Preceptum Arechis principis de cella Sancte Sophie in Benevento*.

On trouve une seconde erreur un peu plus bas avec la présence de deux actes portant le numéro CXXVII :

– n° 242 : *CXXVII. Iudicatum de renuntio Adenulfi comitis Aquinensis de finibus huius monasterii*.

– n° 243 : *CXXVII. Oblatio Iohannis et Bonofilgi cum sociis eorum de Sancto An[gelo] in Murrone, loco Iohannis Scutari*.

Au folio 2v, à partir du document n° 249, la mise en page change. Le texte, justifié à gauche, ménage une marge dans laquelle la numérotation de l'acte est portée, après l'écriture de son analyse. Dans les autres parties du document, tout l'espace disponible est utilisé.

Enfin, les 37 derniers documents, (n°<sup>os</sup> 287 à 323) sont dépourvus de numéros, mais un espace a été réservé pour les ajouter postérieurement.

La mise en page laisse penser que cette numérotation postérieure a été prévue pour l'ensemble du troisième feuillet, c'est-à-dire à partir du numéro CXXXI des privilèges princiers et oblations (n° 247).

49. Soit, après le n° 52, un espace de 10,5 cm correspondant à 21 lignes et, après le n° 114, un blanc de 9,5 cm correspondant à 19 lignes.

50. Il s'agit d'un document relatif à S. Maria in Cingla (près d'Ailano, CE).

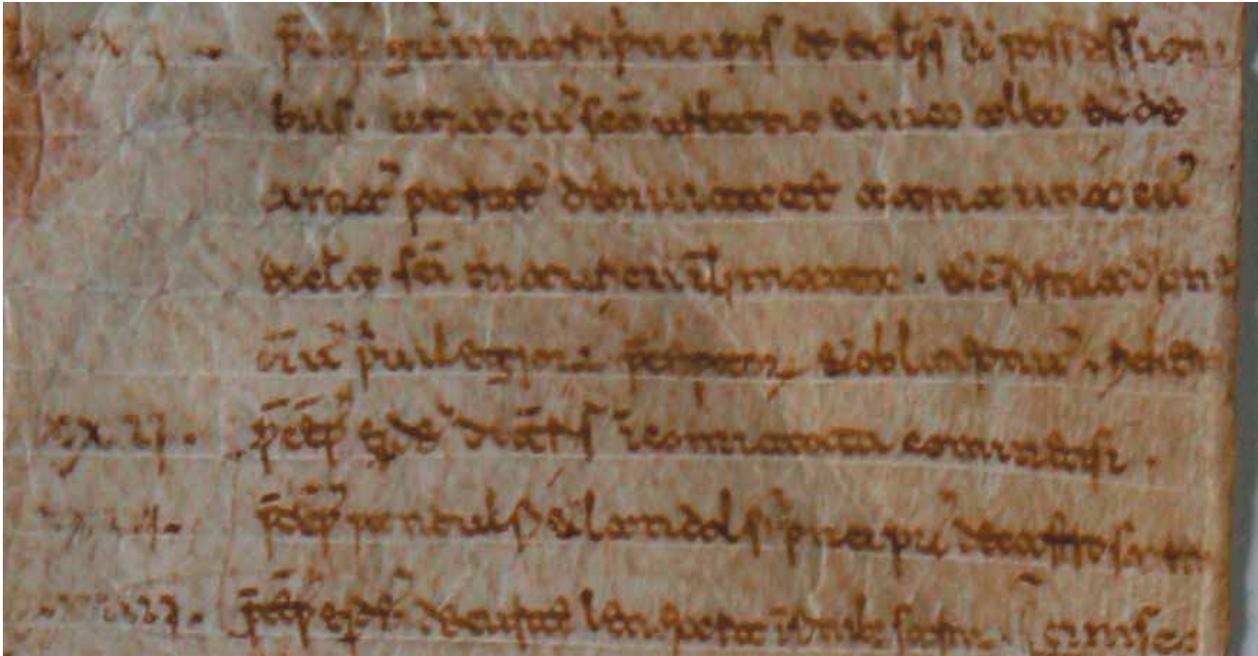


Fig. 1 - Actes numérotés postérieurement, fol. 2v (nos 247 à 250).

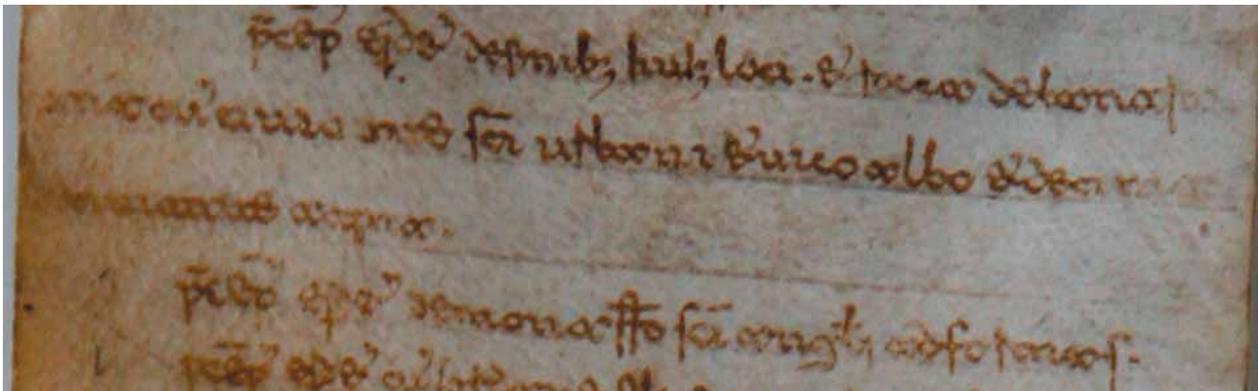


Fig. 2 - Actes dépourvus de numérotation, fol. 3v.

On est donc en présence d'un document complexe, très élaboré mais demeuré inachevé, ou plutôt demeuré en vie durant un certain temps pendant lequel des ajouts et des modifications ont été faits. Tous ceux qui étaient nécessaires, comme la numérotation des actes de la dernière partie, ne l'ont cependant pas été. La présentation des deux dernières sections du document montre que les auteurs ont complété leur liste, peut-être au moment où ils allaient chercher dans les armoires une nouvelle brassée de documents.

La date du *rotulus* V2 :  
hypothèses et conséquences

La chronologie de la constitution de V2 est essentielle. La question que nous nous sommes posée est celle de savoir si le cartulaire n'avait pas pu être préparé par l'équipe ayant précédé celle de Pierre Diacre dans les archives. Il y a à cela des raisons matérielles : le laps de temps entre le retour de Pierre Diacre au Mont-Cassin et la fin de la rédaction du cartulaire est très bref. Attribuer

un travail préparatoire à Guido, dont la figure est toujours masquée par les travaux de son successeur, aurait été une solution élégante.

Le fait qu'il n'y ait pas de documents diplomatiques sincères postérieurs à 1127 pourrait être un argument.

L'acte le plus récent contenu dans le V2 est le n° 112, qui renvoie au *RPD* n° 152<sup>51</sup>. Il s'agit d'un acte sarde, émanant de Constantin *iudex* et daté de la façon suivante :

*Ego Melaci iscrissi (...) imperando donnu meu iudice  
Gostantine (...) mense Septembris, dies tredecim et luna  
habet dies III.*

La question est de savoir à quelle année et à quelle quantième dans le mois correspond la date donnée. La consultation de tables lunaires donne deux possibilités pour le début du XII<sup>e</sup> siècle : soit le 13 septembre 1124, soit le 13 septembre 1127<sup>52</sup>. La nouvelle lune de septembre 1124 commence dans la nuit du 9 au 10, vers minuit, tandis que celle de septembre 1127 commence le 7 dans la soirée. Toutefois, en septembre 1127, le croissant, très mince, commence à être visible à partir du 10 : le 13 devient alors le 3<sup>e</sup> jour du mois lunaire<sup>53</sup>. Il peut y avoir analogie avec les pratiques musulmanes : en 1127, le premier jour du ramadan tombait le 10 septembre et le 13 était donc bien le troisième jour de visibilité du croissant. En revanche, si l'on prend un calendrier purement astronomique, le 13 septembre 1124 est la seule date possible, puisque la nouvelle lune est le 10 du mois. Il est donc impossible de trancher.

Quoi qu'il en soit, on n'a là qu'un *terminus a quo* : la liste ne peut être antérieure à 1124 ou à 1127 mais elle peut être postérieure et avoir été exécutée au moment même où le cartulaire commençait d'être matériellement fabriqué.

On ne saurait s'en tenir à ces considérations. Le *RPD* contient plusieurs groupes de faux parfaite-

ment connus dont les principaux sont ceux concernant le patrice *Tertullus* et la donation par lui faite de 18 *curtes* en Sicile au milieu du VI<sup>e</sup> siècle, le précepte du roi des Lombards Didier, le dossier de Charlemagne et enfin celui de Henri II. Tous ces dossiers contiennent des forgeries souvent attribuées à Pierre Diacre. Le V2, pour sa part, ne fait pas mention des faux lombards, carolingiens et ottoniens. Cela militerait donc pour l'antériorité de la liste au retour de Pierre Diacre au Mont-Cassin.

Reste le groupe de documents concernant le patrice *Tertullus*<sup>54</sup>. La légende d'une donation de *Tertullus* circule au Mont-Cassin depuis fort longtemps. Léon d'Ostie parle des 18 *curtes*, ainsi que d'une mission confiée par saint Benoît à Placide en Sicile<sup>55</sup>. Toutefois, le regeste de V2 apporte des précisions que l'on ne trouve nulle part ailleurs et qui correspondent au faux élaboré pour la rédaction de la *Vita Placidi* et inséré dans le *RPD* par la suite :

Tableau 2 – LE PRÉCEPTÉ DE *TERTULLUS* DANS V2  
ET DANS LA *VITA PLACIDI*

V2, n° 63	<i>Vita Placidi</i>
XI. <i>Preceptum Tertulli invictissimi Romanorum patricii quem fecit ex suggestione Placidi filii sui de rebus suis in Sicilia, una cum portubus Panormitano et Messano cum servis septem milibus in monasterio quod est constructum in Casino ad honorem Sancti Baptiste Iohannis beatissimo Benedicto primo abbati.</i>	<i>Tertullus (...) preceptum fecit Casinensi cenobio de decem et octo curtibus suis que erant in Sicilia cum servis septem millibus ac portu Panormitano et Messano</i> <sup>56</sup> .

Les 18 *curtes* peuvent provenir de la tradition cassinésienne, mais la mention de la donation des ports de Messine et de Palerme ainsi que celle des 7000 esclaves ne peuvent, elles, avoir qu'une origine commune, en l'occurrence le faux privi-

51. *RPD*, fol. 68v-69r.

52. H. Hoffmann, *Chronik und Urkunde...* cit., p. 208, propose la date du 13 septembre 1127 ou avant 1122.

53. Nous remercions Thomas Widemann, astronome à l'Observatoire de Paris, de nous avoir fourni ces informations, ainsi que Françoise Micheau pour la discussion à laquelle elle a bien voulu participer autour de cette question et pour les suggestions qu'elle a émises.

54. Sur ce dossier, voir H. Bloch, *Tertullus' Sicilian Donation and a newly discovered treatise in Peter the Deacon's Placidus Forgeries,*

dans *Fälschungen im Mittelalter. Internationaler Kongress der Monumenta Germaniae Historica, Munich, 16.-19. September 1986, Teil IV : Diplomatische Fälschungen (II)*, Hanovre, 1988, p. 97-128.

55. *CMC*, I, 1, p. 19 : *Beatum etiam Placidum opinio est quod vir domini Benedictus tunc ad Siciliam miserit, ubi pater eiusdem Placidi Tertullus patricius decem et octo patrimonii sui curtes eidem viro Dei concesserat.*

56. *Petri Diaconi Ortus et vita iustorum...* cit., p. 13.

lège du patrice *Tertullus*<sup>57</sup>. En conséquence, on peut supposer que c'est Pierre Diacre qui a fait ou fait faire le V2, en y intégrant des documents diplomatiques de la fondation jusqu'en 1127 – mais pas au-delà. On ne peut exclure que l'affaire ait été préparée durant son absence du Mont-Cassin par l'équipe d'archivistes précédente placée sous la direction de Guido; Pierre Diacre a cependant repris très vite l'affaire en mains. En d'autres termes, V2 a pu être élaboré tôt dans les années 1130, à une date proche de la rédaction du faux du patrice *Tertullus* et de la *Vita Placidi*.

### Le *rotulus* V2, un travail préparatoire à la compilation du *Registrum Petri Diaconi*

Nous nous proposons de présenter, dans cette partie, la fonction du *rotulus* V2 et d'étudier dans le détail les relations entre le *RPD* et le V2 en comparant leurs structures respectives.

#### *Position du problème*

Les deux *rotuli* V1 et V2 conservés aux archives du Mont-Cassin ont été découverts par D. Mauro Inguanez<sup>58</sup>. Hans-Walter Klewitz, dans un article de 1936 consacré au rôle joué par Pierre Diacre dans la continuation de la *Chronique* de Léon d'Ostie<sup>59</sup>, présente les deux documents dans leur relation avec le cartulaire. Constatant que l'ordre des actes analysés dans le V1 comme dans le V2 n'est pas celui du registre, il les attribue cependant à Pierre Diacre. Les deux *rotuli* constitueraient des traces du travail que le *bibliothecarius* du Mont-Cassin a effectué sur les documents de son établissement afin de préparer la réalisation du cartulaire. L'hypothèse était corroborée par l'allusion à ce travail sur documents, présente dans le prologue de la *Vita sancti Placidi* de Pierre Diacre

rédigée vers 1135, puis intégrée un peu après à l'*Ortus et vita iustorum cenobii Casinensis*<sup>60</sup>. Si le *rotulus* V1 ne constitue pas un travail préparatoire au cartulaire<sup>61</sup>, les liens du V2 et du *registrum* sont au contraire très étroits et, contrairement à ce qu'écrivait Hans-Walter Klewitz, l'ordre de classement des actes paraît globalement concordant. La datation, désormais établie au tout début des années 1130, permet de conforter l'attribution du V2 à Pierre Diacre et à son équipe.

Le cartulaire, dont la rédaction fut supervisée par Pierre Diacre<sup>62</sup>, a été réalisé entre 1131 et 1133<sup>63</sup>. Au manuscrit résultant de cette phase de rédaction initiale, qui se caractérise par une très grande homogénéité de l'image graphique, des actes ont été ajoutés, d'une part sur les espaces demeurés blancs situés à la fin des cahiers puis, lorsque ceux-ci ont été remplis, par l'adjonction de nouveaux feuillets. C'est le cas, par exemple, de l'ensemble du dossier de Glanfeuil, un des faux diplomatiques les plus complexes réalisés par Pierre Diacre, concernant la *Vita sancti Mauri*. Ils sont transcrits à la fin du 35<sup>e</sup> et au début du 36<sup>e</sup> cahier du cartulaire<sup>64</sup>.

Le cartulaire est composé de 36 cahiers qui sont pour la plupart des quaternions réguliers<sup>65</sup>. La reconstitution de la « stratigraphie » de la production manuscrite du cartulaire permet d'établir la fonction précise assignée au *rotulus* V2 dans le travail de compilation dirigé par Pierre Diacre. Le but de l'analyse est de rechercher les cahiers ou les séries de cahiers fabriqués en un temps limité par un scribe ou une équipe de scribes. On appellera ces ensembles des « unités de production ». Dans le *RPD*, chaque unité de production est limitée par des blancs, qui en indiquent l'existence. Les unités de production sont la trace matérielle de la division du travail à l'intérieur de l'équipe ou la

57. Un pseudo-original du XII<sup>e</sup> siècle est conservé au Mont-Cassin : Montecassino, Arch. dell'Abbazia, aula III, caps. XIII, 1; fac-similé publié dans Bloch, *Tertullus' Sicilian donation...* cit., p. 120-121; voir *supra*.

58. Sur la chronologie de la découverte de ces documents et sur la bibliographie qui leur a été consacrée, voir H. Bloch, *Monte Cassino...* cit., II, p. 968 note 6.

59. Voir H.-W. Klewitz, *Petrus Diaconus und die Montecassineser Klosterchronik des Leo von Ostia*, dans *Archiv für Urkundenforschung*, 14, 1936, p. 414-453 : p. 442-444.

60. Le texte est édité et présenté par Rodgers, dans *Petri Diaconi Ortus et vita iustorum...* cit., p. 17.

61. Voir *supra*.

62. La main de Pierre Diacre n'apparaît pas dans le *registrum* (voir *supra*), pas plus d'ailleurs que dans les *rotuli*.

63. La chronologie de la datation est établie de façon certaine : voir *supra*.

64. *RPD*, n<sup>os</sup> 607 à 611; sur le dossier, voir H. Bloch, *Montecassino in the schism of Anacletus II and the Glanfeuil forgeries of Peter the Deacon*, dans Id., *Monte Cassino in the Middle Ages...* cit., p. 941-1049 [version mise à jour de *The schism of Anacletus II and the Glanfeuil forgeries of Peter the Deacon of Monte Cassino*, dans *Traditio*, 8, 1952, p. 159-264].

65. Voir la bonne présentation codicologique du manuscrit qui figure dans M. Dell'Omo, *Il registrum di Pietro Diacono, ...cit.*, p. 55-81.

marque de la succession des opérations dans le temps. Leur identification permet de retracer les étapes de la genèse du manuscrit et de reconstituer de la sorte la physionomie du *codex* en 1133. Seule la comparaison de cet état ancien du manuscrit, débarrassé des strates d'écriture postérieures à la phase initiale de composition, peut permettre de préciser le rôle exact joué par le *rotulus* V2 dans la confection du cartulaire.

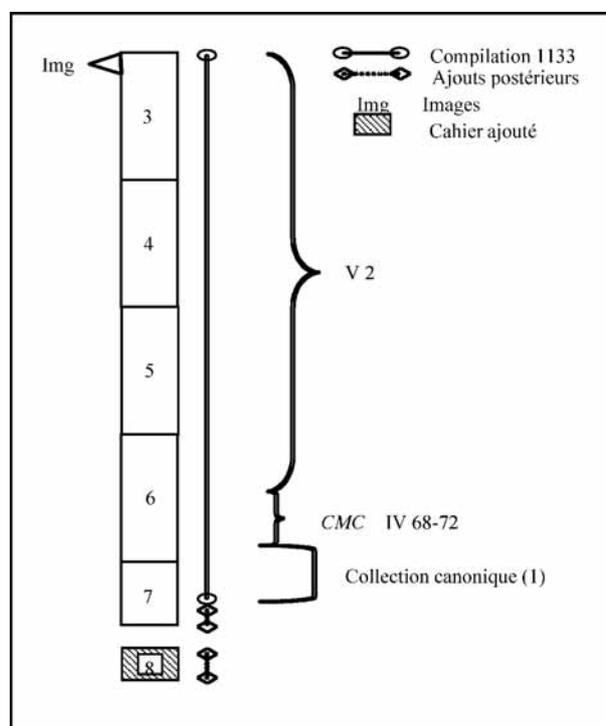
Les deux premiers cahiers du manuscrit actuel (f° 1<sup>r</sup>-7<sup>r</sup> et 8<sup>r</sup>-10<sup>r</sup>) correspondent aux tables liminaires du XV<sup>e</sup> siècle qui ont été adjointes au livre lors de sa reliure. Une main contemporaine a ajouté, au crayon à papier, en chiffres arabes, une concordance avec le V2. Figure également, aux f° 8<sup>v</sup>-9<sup>v</sup>, une table des privilèges contemporaine de la phase initiale de compilation<sup>66</sup>. Six actes ont été insérés postérieurement sur ces premiers feuillets<sup>67</sup>. Le cartulaire de Pierre Diacre ne commence donc véritablement qu'au troisième cahier avec le faux privilège de Grégoire le Grand (n° 1).

La première partie du *codex*, celle qui regroupe les privilèges pontificaux, correspond aux cahiers n° 3 à 7, c'est-à-dire aux folios 1 à 32. Elle comprend quatre quaternions réguliers et un binion (cahier n° 7). Cette section correspond aux actes n° 1 à 75. Le passage des cahiers n° 3 à 4, 4 à 5, 5 à 6 et 6 à 7 se fait sans rupture, les actes n° 16, 26, 39 et 62 établissant la jonction entre le dernier verso du cahier précédant et le premier recto du cahier suivant. Cette partie initiale correspond donc à une première unité de production du

manuscrit. Les actes les plus récents de la partie sont les n° 46, 50, 52, 54, 55, 56 et 57 qui datent de 1122.

Le V2 recouvre exactement les cahiers 3, 4 et 5 et va jusqu'au milieu du cahier 6, soit jusqu'à l'acte n° 49 du *RPD*, qui correspond au n° 52 de notre numérotation de V2.

Tableau 3 – LES PRIVILÈGES PONTIFICAUX DANS RPD ET DANS V2



66. Cette table propose un classement des privilèges par pontificat : Anaclet I<sup>er</sup> : n° 1 (V2 : -) – Léon I<sup>er</sup> : n° 2 (V2 : -) – Grégoire le Grand : n° 3 (V2 : n° 1), n° 4 (V2 : -), n° 5 (V2 : -), n° 6 (V2 : -), n° 7 (V2 : -), n° 8 (V2 : -), n° 9 (V2 : -), n° 10 (V2 : -), n° 11 (V2 : -), n° 12 (V2 : -) – Boniface IV : n° 13 (V2 : n° 2) – Zacharie : n° 14 (V2 : n° 3), n° 15 (V2 : n° 4) – Nicolas I<sup>er</sup> : n° 16 (V2 : n° 5) – Jean VIII : n° 17 (V2 : n° 6) – Jean IX : n° 18 (V2 : n° 7) – Serge III : n° 19 (V2 : n° 8) – Marin II : n° 20 (V2 : n° 9), n° 21 (V2 : n° 10) – Agapet II : n° 22 (V2 : -), n° 23 (V2 : n° 11), n° 24 (V2 : n° 12), n° 25 (V2 : n° 13) – Benoît VII : n° 26 (V2 : n° 14), n° 27 (V2 : n° 15) – Jean XV (XII), n° 28 (V2 : n° 17) – Jean XV : n° 29 (V2 : n° 18), n° 30 (V2 : -), n° 31 (V2 : n° 20) – Benoît VIII : n° 32 (V2 : n° 19), n° 33 (V2 : -), n° 34 (V2 : n° 22) – Benoît IX : n° 35 (V2 : n° 23) – Léon IX : n° 36 (V2 : n° 24), n° 37 (V2 : n° 25), n° 38 (V2 : n° 26), n° 39 (V2 : n° 27), n° 40 (V2 : n° 28) – Victor II : n° 41 (V2 : n° 29) – Étienne IX : n° 42 (V2 : n° 30) – Nicolas II : n° 43 (V2 :

n° 31) – Alexandre II, n° 44 (V2 : n° 32), n° 45 (V2 : n° 33), n° 46 (V2 : n° 34) – Grégoire VII : n° 47 (V2 : -), n° 48 (V2 : n° 35), n° 49 (V2 : n° 36), n° 50 (V2 : n° 37), n° 51 (V2 : n° 38) – Urbain II : n° 52 (V2 : n° 39), n° 53 (V2 : n° 40), n° 54 (V2 : n° 41) – Pascal II : n° 55 (V2 : n° 42), n° 56 (V2 : n° 43), n° 57 (V2 : n° 44), n° 58 (V2 : n° 45), n° 59 (V2 : n° 46), n° 60 (V2 : n° 47), n° 61 (V2 : n° 48) – Calixte II : n° 62 (V2 : n° 49), n° 63 (V2 : -), n° 64 (V2 : n° 51), n° 65 (V2 : n° 52), n° 66 (V2 : -), n° 67 (V2 : -), n° 68 (V2 : -), n° 69 (V2 : -), n° 70 (V2 : -), n° 71 (V2 : -), n° 72 (V2 : -), n° 73 (V2 : -), n° 74 (V2 : -), n° 75 (V2 : -) – Nicolas II : n° 76 (V2 : -).

Les actes n° 22 (Agapet), 31 (Jean XV), 33 (Benoît VIII) et 47 (Grégoire VII) de la table sont absents du cartulaire.

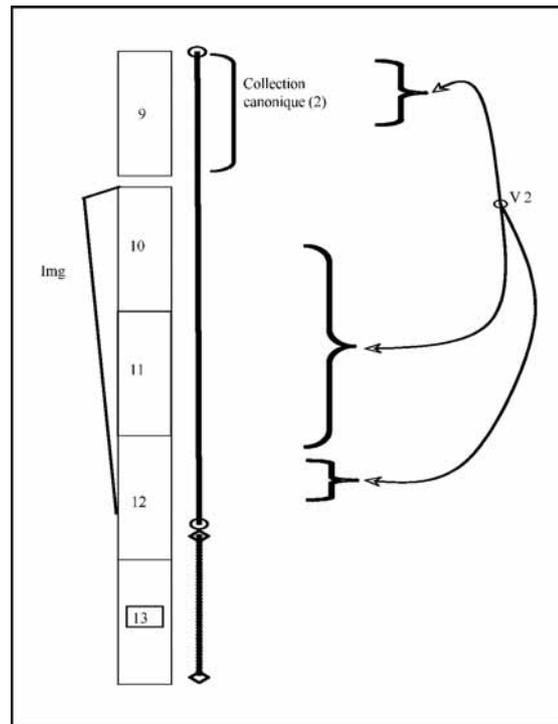
67. Cinq de ces six documents sont datés de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle : voir H. Hoffmann, *Chronik und Urkunde...* cit., p. 97-98.

Les dix premiers actes qui ouvrent la série des préceptes impériaux et royaux du V2 n'ont pas été simplement repris au début de la section typologique correspondante du *RPD*. Les actes n<sup>os</sup> 53 à 62 du V2 ont été transcrits sur le 9<sup>e</sup> cahier du *codex*, en suivant l'ordre exact du *rotulus*. Le quaternion regroupe ainsi des constitutions impériales extraites du Code<sup>68</sup>, des Nouvelles de Justinien<sup>69</sup>, des capitulaires carolingiens cités dans la collection d'Ansegise de Fontenelle<sup>70</sup>, un extrait de la loi des Alamans<sup>71</sup>, un extrait du code Théodosien<sup>72</sup> ainsi que quatre diplômes carolingiens de Charlemagne, de Louis le Pieux et de Louis II qui, absents du V2, ont une portée locale<sup>73</sup>. Leur présence à la fin de la série permet de lier les dispositions juridiques générales protégeant les patrimoines ecclésiastiques au cas spécifique du Mont-Cassin, le cartulaire notifiant par ailleurs, dans sa structure même, ce double rôle de rassemblement des autorités et d'outil de gestion patrimoniale.

Le sens que l'on doit accorder à ce traitement à part réservé à ces actes d'une portée juridique générale est éclairé par le contenu des deux cahiers précédents. En même temps qu'il isolait sur un cahier spécifique les dispositions légales prises par les autorités laïques au sujet du statut et de la protection des patrimoines ecclésiastiques, Pierre Diacre a regroupé sur la fin du 6<sup>e</sup> et sur le 7<sup>e</sup> cahier (n<sup>os</sup> 60 à 73), une série de bulles et de décrets pontificaux, extraits de diverses collections canoniques<sup>74</sup> qui complètent le regroupement du 9<sup>e</sup> cahier. Ultérieurement, à la série ont été ajoutés deux actes concernant Glanfeuil<sup>75</sup>. L'hypothèse la plus probable est que Pierre Diacre, à la lecture du V2, ait accordé une importance particulière aux premiers actes de la série des préceptes. Leur regroupement sur le 9<sup>e</sup> cahier permettait également de faire débuter la partie préceptes du cartulaire par une série de falsifications traditionnellement attribuées

à Pierre Diacre : en premier lieu le faux du patrice *Tertullus*<sup>76</sup> dont on a parlé plus haut, puis la série de faux carolingiens concernant la terre de saint Benoît. On ne retrouve l'ordre du V2 qu'à partir du n<sup>o</sup> 114 du *RPD*.

Tableau 4 – LES PRÉCEPTES IMPÉRIAUX ET ROYAUX DANS RPD ET DANS V2



En 1133, les deux parties de la collection canonique étaient simplement séparées par un blanc à la fin du 7<sup>e</sup> cahier qui a été utilisé probablement durant la seconde moitié de la décennie 1150 pour transcrire de nouveaux documents<sup>77</sup>. Le 8<sup>e</sup> cahier a quant à lui été ajouté ultérieurement<sup>78</sup>.

68. I, 2, 23; VII, 38, 1 et VII, 38, 3.

69. *Iuliani epitome*, Const. VII et VIII, XLVIII, XLIX, LXXVII, CXI et CXV.

70. *Die Kapitulariensammlung des Ansegis*, éd. G. Schmitz, Hanovre, 1996, IV, 13.

71. *Lex Alamannorum*, éd. K. Lehmann, *MGH, LL nat. Germ.*, 5, 1, p. 63-71 et 74.

72. XVI, 2, 29, 30, 34.

73. *RPD*, n<sup>os</sup> 102 à 105.

74. Voir H. Hoffmann, *Chronik und Urkunde...* cit., p. 101-102.

75. Il s'agit des actes *RPD*, n<sup>os</sup> 74 et 75.

76. *RPD*, n<sup>o</sup> 106.

77. *RPD* n<sup>os</sup> 76-83.

78. Entre le cahier n<sup>o</sup> 7 et le cahier n<sup>o</sup> 9, un singulion (fol. 37 et 38) a été inséré. Il contient les actes n<sup>os</sup> 84 à 87 A, soit deux oblations comtales et ducales (1075-1076), un précepte d'Henri II (1022), un précepte de Charlemagne qui est en réalité une notice sans date que Hartmut Hoffmann donne pour un extrait de la collection canonique de Deusededit (voir *Chronik und Urkunde...* cit., p. 103), ainsi qu'une fausse bulle de Benoît VIII. Du point de vue paléographique, le cahier est postérieur à la phase de rédaction initiale.

Le V2 a donc constitué la source partielle de la seconde partie de la collection canonique. Mais les documents transcrits dans le 9<sup>e</sup> cahier ouvraient simplement la partie des préceptes impériaux et royaux. Leur isolement dans le cartulaire s'est doublé d'un travail d'élaboration d'une première partie de la collection canonique, Pierre Diacre ménageant de la sorte une transition entre privilèges et préceptes impériaux et royaux. Cette organisation particulière renvoie à une conception générale de la hiérarchie des autorités, privilégiant les actes pontificaux et impériaux, sur laquelle on reviendra dans l'édition.

Commence au début du cahier n° 10 avec le faux de *Tertullus*<sup>79</sup> la section du *codex* qui regroupe les préceptes impériaux et royaux et qui se prolonge jusqu'au cahier n° 12. Cette série de cahiers est, comme celle qui regroupe les privilèges, une unité de production du manuscrit. L'acte n° 121 commence à la fin du cahier n° 10 pour s'achever sur le cahier n° 11; il en va de même pour l'acte n° 133 et les cahiers n° 11 et 12. Le dernier acte transcrit lors de la phase de rédaction initiale est le n° 159 qui figure au recto et sur une partie du verso du f° 70. Restait donc un blanc sur lequel ont été copiés les actes 159 A, B, ainsi que le début du 159 C qui se poursuit sur le cahier n° 13. L'ajout du quaternion au manuscrit a été rendu nécessaire par la copie de cette série des faux de Lothaire III, imputable à Pierre Diacre<sup>80</sup>. Le cahier n° 13 contient aujourd'hui plusieurs strates d'ajouts successifs réalisés entre 1140 et la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

L'organisation de la transcription des préceptes impériaux et royaux dans le *RPD* est très largement dépendante du travail préparatoire du V2. On peut distinguer, selon l'usage qu'en firent les rédacteurs du *codex*, trois blocs successifs dans la liste du rouleau :

1. Les actes n°s 63 à 70 du V2 qui apparaissent tous au début de la série des préceptes du *RPD* mais dans un ordre différent; les cartularistes ont de plus intercalé quatre documents absents du *volumen*<sup>81</sup>. La réorganisation de la liste des

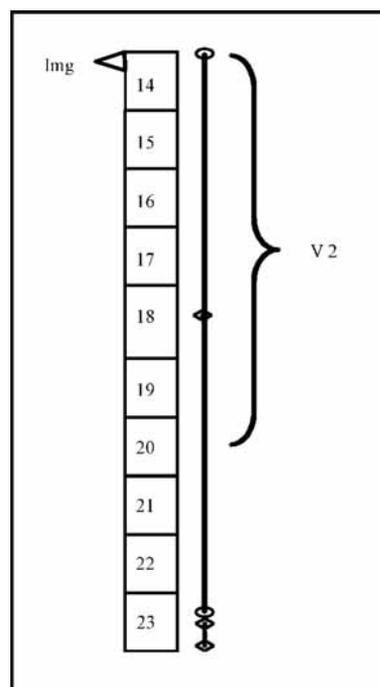
préceptes du V2 est profonde et elle semble pour une part liée à l'insertion des actes falsifiés.

2. Les blocs d'actes n°s 71 à 92 et 103 à 112 ont été transcrits sans aucun changement dans le *RPD*.

3. Enfin, les séries des n°s 93 à 102 et 113 à 114 ont été copiées dans le *codex*, mais avec des distorsions de classement, imputables à des choix éditoriaux de détail plaçant tel document avant tel autre, voire le déplaçant à l'intérieur de la série pour des raisons que l'on ne connaît pas.

Reste que 100% des préceptes impériaux et royaux du V2 ont été transcrits dans le *RPD* et que 96,3% des actes de cette partie du *codex* sont présents dans le rouleau. Celui-ci constitue par conséquent la source principale du travail des cartularistes.

Tableau 5 – PRÉCEPTES DES DUCS ET DES PRINCES, OBLATIONS DES LAÏCS DANS *RPD* et dans V2 (I)



À partir du début du cahier n° 14<sup>82</sup> commence la troisième section du cartulaire consacrée aux préceptes des ducs et des princes ainsi qu'aux

79. *RPD*, n° 106, fol. 47r A.

80. Sur la production de cette série, voir E. Caspar, *Petrus Diaconus...* cit., p. 185-187; *l'Altercatio pro cenobio Casinensi*,

est éditée p. 248-280.

81. *RPD*, n°s 102, 104, 108, 113.

82. *RPD*, f° 79r, n° 172.

oblations des fidèles. La rédaction est continue jusqu'à l'acte n° 358. Les actes n° 214, 230, 245, 283, 311, 333 et 351 assurent la transition entre les cahiers<sup>83</sup>. Ce sont des quaternions réguliers, à l'exception du cahier n° 18, qui est un quinion, et du n° 23 qui est un ternion irrégulier; l'avant dernier feuillet de ce cahier, qui devrait être entre les folios 156 et 157<sup>84</sup> a disparu, mais aucune lacune n'est à signaler dans le manuscrit. Le démontage a donc eu lieu alors que les folios 157 et 158 étaient encore blancs, avant qu'ils ne soient complétés, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, par la transcription des actes n° 358 A, 359, 360, 361 et 362. Entre 1133 et la fin du XII<sup>e</sup> siècle, un moine a probablement récupéré une feuille de parchemin pour un autre usage.

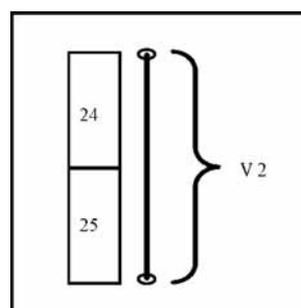
Cette première unité de production du manuscrit des préceptes princiers et oblations des fidèles suit, dans un premier temps, l'ordre du V2. La série d'actes n°s 115 à 240 a été copiée en suivant l'ordre du *RPD* (n°s 172 à 288). Mais huit blocs de textes supplémentaires ont été intégrés à la série. Il s'agit, pour l'immense majorité d'entre eux, d'extraits de la *Chronique* de Léon d'Ostie, poursuivie par Guido.

L'hypothèse la plus probable est que les rédacteurs du V2 aient suivi un document source pour établir leurs registres<sup>85</sup>. Les cartularistes ont, quant à eux, certainement procédé au récolement du registre à partir des *CMC*, ce qui les a conduits à insérer des documents qui, absents du V2, étaient cités dans l'œuvre historiographique. On peut remarquer par ailleurs que certains de ces actes, qui sont la simple transcription d'un fragment des *CMC*, sont copiés *in extenso* quelques cahiers plus loin. Sans doute l'attention des scribes responsables du récolement, occupés à suivre l'ordre de la *Chronique*, ou la difficulté à retrouver certains parchemins dans les archives monastiques explique cette particularité du manuscrit.

Le bloc des cahiers n° 24 et 25 est cohérent thématiquement avec ce qui précède et ce qui suit.

Il regroupe les actes n°s 363 à 403. Mais il est précédé d'un espace blanc à la fin du cahier n° 23 et il se termine par un espace blanc à la fin du cahier n° 25 qui n'a jamais été utilisé. Le bloc des deux cahiers a donc été produit à part.

Tableau 6 – PRÉCEPTES DES DUCS ET DES PRINCES, OBLATIONS DES LAÏCS (II), CAHIERS 24 ET 25



Le dernier bloc de la troisième section est formé par les cahiers n° 26 à 35<sup>86</sup>. Un 36<sup>e</sup> cahier a été ajouté pour compléter la transcription du dossier des faux de Glanfeuil. La fin de ce dernier ternion contient quelques serments, ce qui permet de penser que les moines ont commencé à réaliser un dossier typologique annoncé par Pierre Diacre dans sa lettre dédicatoire. Les actes postérieurs au n° 606 sont des ajouts. Les actes n° 420, 440, 454, 482, 508, 527, 543, 561, 585 et 610 assurent la transition entre les cahiers.

Le V2 ne recouvre qu'une partie de cette longue série. Les n°s 287 à 323 du V2 correspondent aux actes n°s 404 à 441 du *RPD*. Les actes transcrits à la suite ne dépendent pas du V2.

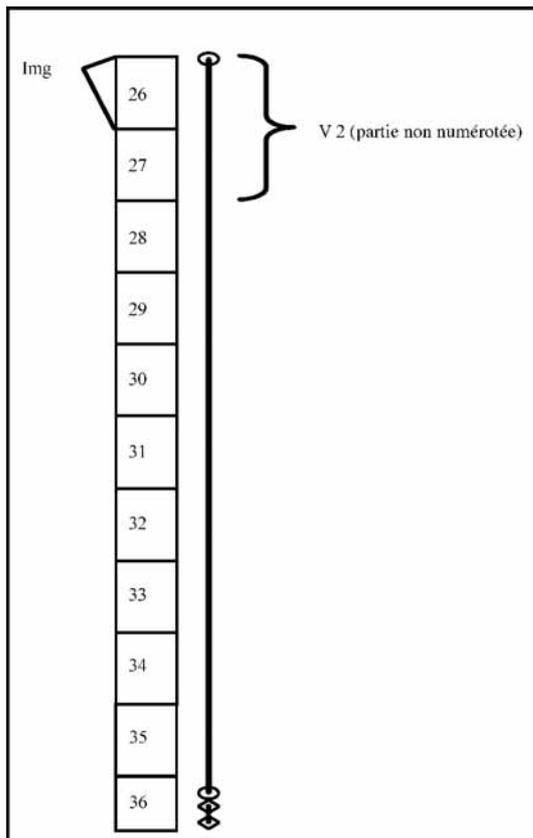
On peut résumer les observations qui précèdent sous la forme d'un tableau de synthèse. Les phases initiales de production du manuscrit, qu'il convient de rapporter à 1133, figurent sous la forme de chiffres arabes; ces différentes parties du manuscrit ont fort probablement été réalisées en même temps par plusieurs scribes. Les ajouts postérieurs sont, quant à eux, identifiés par des lettres.

83. La transition entre le cahier n° 14 et le n° 15 se fait à la fin de l'acte n° 199 A, mais aucun blanc n'apparaît, ce qui invite à penser que seule la longueur de l'acte explique l'absence d'« enjambement ».

84. 153, 154, 155 / 156, p. 157.

85. Voir *infra*, p. 117-118.

86. *RPD*, f° 174 à 253.

Tableau 7 – PRÉCEPTES DES DUCS ET DES PRINCES,  
OBLATIONS DES LAÏCS (III), CAHIERS 26 À 36Tableau 8 – RAPPORT ENTRE UNITÉS DE PRODUCTION,  
CAHIERS ET SECTIONS DE *RPD* et le V2

V2		RPD		
Sections	Actes	Unités de production	Cahiers	Sections
Privilèges	1 à 52	Groupement 1	3 à 7	Privilèges
		Groupement A	fin du 7	
		Groupement B	8	
Préceptes impériaux et royaux	53 à 62	Groupement 2	9	Préceptes impériaux et royaux
	63 à 114	Groupement 3	10 à 12	
		Groupement C	fin du 12 et 13	

(à suivre)

Sections	V2		RPD	
	Actes	Unités de production	Cahiers	Sections
Préceptes des ducs, princes et oblations des fidèles	115 à 246	Groupement 4	14 à 23	Préceptes des ducs, princes et oblations des fidèles
		Groupement D	fin du 23	
	247 à 286	Groupement 5	24 et 25	
	287 à 323	Groupement 6	26 à 35	
		Groupement F	fin du 35 et 36	

Dans le *Registrum*, contrairement au *rotulus* V2, les trois sections typologiques du cartulaire n'apparaissent pas sous la forme de rubriques : il n'y a pas de têtes de chapitre.

Dans la lettre dédicatoire, Pierre Diacre avait annoncé un cartulaire divisé en six parties : *in sex porro decisiones librum statui dividere istum : in privilegiis, in preceptis, in oblationibus, in libellis, in renunciis, in sacramentis*. Le plan suivi par le *codex*, exception faite des quelques serments ajoutés à la fin du volume<sup>87</sup>, est identique à celui qui est énoncé dans le V2. Il fait succéder aux privilèges les préceptes impériaux et royaux, puis les préceptes des ducs, princes et les offrandes des fidèles. On ne trouve de «livelli» ni dans V2 ni dans le *RPD*; quant aux renonciations, quelques-unes sont intégrées aux offrandes.

Le programme prévu initialement n'a donc pas été réalisé dans sa totalité et V2 atteste bien que seules les trois premières parties ont été mises en œuvre.

Le travail a pu être planifié en plusieurs phases et ne pas avoir été poursuivi. Il se peut aussi que des ensembles documentaires, comportant à la fois des registres et des travaux préparatoires comme le V2 aient été perdus. Autrement dit, si face à la masse documentaire et à sa complexité, il a été décidé à un moment ou à un autre de multiplier les cartulaires, à l'image du travail réalisé par Grégoire de Catino à Farfa, nous n'en avons conservé aucune trace<sup>88</sup>.

En ce qui concerne le classement des actes, le

87. Sur ces serments, voir J.-M. Martin, *Quelques remarques sur les serments conservés au Mont-Cassin (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, dans *Écriture de l'espace social...* cit. à la n. 43.

88. Rappelons qu'à Farfa, outre la Chronique, Gregorio da Catino a rédigé le *Liber Largitorius*, qui contient tous les contrats agraires et le *Regeste*, qui contient l'ensemble des donations. Il a enfin établi, avec le *Liber Floriger*, une concordance entre les différents éléments de son dossier. U. Balzani

(éd.), *Il Chronicon Farfense di Gregorio da Catino*, Rome, 1903 [Fonti per la Storia d'Italia, 33-34]. I. Giorgi et U. Balzani, *Il Regesto di Farfa...* cit. *Liber Largitorius vel notarius monasterii Pharphensis*, G. Zucchetti (éd.), Rome, 1913 (*Regesta Chartarum Italiae*, 9/1); *Il «Liber Floriger» di Gregorio da Catino*, M. T. Maggi Bei (éd.), Rome, 1984. Sur l'ensemble de cette production, voir Th. Kölzer, *Codex libertatis. Überlegungen zur funktion des Regestum Farfense und anderer Klosterchartu-*

cartulaire est organiquement lié au *rotulus* pour sept blocs de documents répartis dans les trois parties typologiques du classement du manuscrit.

Il faut de plus émettre l'hypothèse de l'existence d'une liste supplémentaire, aujourd'hui perdue. V2 ne donne en effet qu'une partie des actes contenus dans *RPD* et il a bien fallu que les archivistes établissent, pour les parties lacunaires, notamment en ce qui concerne les *oblaciones*, un document de travail analogue à V2 et le complétant. On ne peut supposer qu'ils se sont contentés à ces endroits précis de manier la chronique avant d'aller chercher les documents dans les archives dès l'instant où, pour une partie si importante de leur travail, ils ont choisi de passer par une mise en liste. Autrement dit, pour combler les vides qui se trouvent à la fin de chacune des grandes sections, il faut logiquement imaginer la présence, en 1133 au plus tard, d'une autre liste. Celle-ci devait contenir les blocs d'actes suivants transcrits dans le *RPD* :

1. nos 50 à 60 (fin des privilèges)<sup>89</sup>
2. les ca. 4% d'actes de la section des préceptes impériaux et royaux absents du V2
3. les nos 298 à 362 (pan manquant dans la série des *oblaciones*)
4. les n° 442 à 606.

À partir de là, deux solutions se présentent : soit il existe une liste complète dont V2 est extrait selon des critères que nous ne pouvons pas reconstruire, soit il existe une liste complémentaire, comblant les vides massifs laissés par V2. La première hypothèse semble corroborée par l'acte n° 208 du V2 (n° LXXXXIII des préceptes princiers). Le rédacteur a ménagé un espace dans sa liste pour transcrire un acte qu'il est impossible aujourd'hui d'identifier. Il suivait donc bien, à ce moment donné, un document source. Le scribe du *RPD*, fidèle au *volumen*, a également ménagé un espace blanc pour copier l'acte. Cet espace a ensuite été utilisé, dans les années 1230-1240, pour transcrire plusieurs actes.

l'acte, dans *Atti del 9° Congresso internazionale di studi sull'alto Medioevo*, II, Spolète, 1983, p. 609-653. Seul le chroniqueur de Casauria, Giovanni di Berardo, confronté à des problèmes archivistiques similaires, parvient à intégrer en un seul volume chroniques et documents d'archives : L. Feller, *Le cartulaire-chronique de S. Clemente a Casauria*, dans O. Guyot-

Si les *CMC* ont indiscutablement servi au récolement au moins partiel des listes, elles ne constituent pas le document à partir duquel le V2 a été constitué. Deux arguments peuvent être avancés : d'une part, l'ordre des actes varie entre les deux textes. D'autre part, l'analyse de certains actes rédigés dans le rouleau prouve que les rédacteurs ont lu l'acte ou se sont inspirés du fameux document source aujourd'hui disparu. Citons un exemple particulièrement complexe. Le document n° 176 du V2 reprend un passage des *CMC* (II, 6), mais l'identité des auteurs de l'acte (qu'il ajoute) prouve que les scribes du *rotulus* ont eu recours soit à un document, soit à un premier regeste et non pas seulement au passage des *CMC*. Le *RPD* (229 B) donne un regeste encore plus détaillé, puisqu'y figurent aussi l'ascendance des disposants.

Tableau 9 – V2 176 – *RPD* 229 B

<i>CMC</i> , II, 6 [ms. A, CDMS]	V2, n° 176	<i>RPD</i> , n° 229 B
<i>Eodem modo oblatae sunt huic monasterio tres ecclesie in Lumisano, id est sancta Maria, sanctus Petrus et sanctus Benedictus in loco Maccla bona cum omnibus rebus et pertinentiis earundem ecclesiarum.</i>	<i>LXI. Oblatio Berardi et Amici presbyterorum de ecclesiis Sancta Maria, Sancti Petri et Sanctus Benedictus in Lumisano, loco Maccla Bona.</i>	<i>Berardus presbyter filius Tudre et Amicus presbyter et monachus filius Ursi... obtulerunt Beato Benedicto III<sup>o</sup> ecclesias in Lumisano, id est Sancta Maria, Sanctus Petrus et Sanctus Benedictus in loco Maccla Bona...</i>

En réalité, les différents résumés – *CMC* II, 6, V2 n° 176 et *RPD* n° 229 B – ne se réfèrent pas à un acte, mais à trois actes différents, copiés intégralement plus loin dans le *RPD* aux nos 302-304 et dont les originaux ont depuis disparu. Dans le premier, *Amicus f. Ursi* offre l'église de S. Maria; dans le second le même, avec *Verardus f. Andree*, offre l'église de S. Benedetto; dans le troisième une tierce personne, le prêtre et moine *Richardus*, offre S. Pietro. On peut supposer que Léon a grossièrement résumé ces trois actes (faits respectivement en juillet 1019, mars 1020 et juin 1019); que

jeannin et M. Parisse (dir.), *Les cartulaires (Actes de la table-ronde des 5-7 déc. 1991, Paris)*, Paris, 1993, p. 261-277.

89. Nous ne faisons pas figurer la première partie de la collection canonique dont les sources ne sont pas principalement de nature archivistique.

le compilateur de V2 s'est reporté à l'un d'eux (probablement le second), qui lui a fourni quelques précisions; que le compilateur de *RPD* 229 B a de nouveau consulté le même document, en tirant des précisions supplémentaires; enfin que les scribes de *RPD* 302-304 ont copié les originaux (ou des copies de ceux-ci); on a vu plus haut que le cas n'était pas unique<sup>90</sup>.

Nous tenons donc pour probable, étant donnée l'importance des lacunes du V2, que celui-ci n'est pas le seul document de cette nature ayant existé au moment de la compilation du cartulaire. Dès l'instant où la technique de la liste a été mobilisée, alors, il n'est pas illégitime de penser que, dans l'ensemble, de telles listes ont dû être complètes et recouvrir l'ensemble du cartulaire.

#### Conclusion. Hypothèses sur la confection du *rotulus* V2

L'examen du *rotulus* V2 confirme ce que l'on savait déjà de l'activité de Pierre Diacre au début des années 1130 : elle est plus qu'intense. Mais ce que montre l'établissement de ce document est qu'elle est également ordonnée et organisée. L'ordre du cartulaire est manifestement médité. Le travail, pensé de manière à ne pas détruire le classement initial des archives, a été réalisé dans des conditions telles que peu de documents ont été égarés. Enfin, la confection du cartulaire, sans doute parce qu'il était partiel, n'a pas entraîné de désintérêt de la part des moines à l'égard de leurs archives.

Nous ne disposons, en l'état actuel des choses, d'aucun moyen pour savoir si Pierre Diacre a ou non utilisé un travail préalable (un proto-cartulaire?). Léon d'Ostie a manipulé tellement de documents afin d'en intégrer le contenu dans les réfections de sa chronique qu'une organisation de même nature n'est pas inenvisageable dès le début du XII<sup>e</sup> siècle<sup>91</sup>.

En outre, l'existence de V2 montre que le *scriptorium* s'est donné les moyens d'avoir plusieurs équipes de travail à la fois sur des parties différentes du cartulaire. On ne sait pas comment cela s'est déroulé dans la pratique mais il y a là un indice intéressant sur l'organisation de l'atelier d'écriture.

Enfin, le détail de la comparaison entre *RPD* et V2 permet d'établir que le cartulariste n'est pas prisonnier des documents qu'il élabore pour se guider. Tout d'abord, la liste V2 a été complétée, ses deux dernières sections n'étant pas du même jet que les premières. Elle est donc restée en vie et ses auteurs ont eu recours à elle en diverses occurrences. Les rédacteurs du cartulaire à proprement parler, lorsqu'ils copient les documents d'archives, suivent le plus souvent fidèlement l'ordre de V2, sans s'interdire pour autant l'insertion d'actes nouveaux ou la modification ponctuelle du classement. Il y a donc une liberté d'auteur dans la confection du cartulaire, le classement n'étant définitif qu'au moment de la copie. On est frappé par le caractère systématique du travail, accompagné d'un souci constant de la conservation et du reclassement des archives mobilisées. Bien que V2 ne donne pas d'indications de rangement, il a pu aussi avoir cette fonction, que nous assignons plutôt à son faux jumeau, le *rotulus* V1<sup>92</sup>. Cette technique si particulière de gestion des archives expliquerait une particularité des documents cassinésiens : ils ne comportent jamais, ou presque, de notes dorsales indiquant un classement ancien ou une situation archivistique. L'utilisation systématique de listes renvoyant au classement des archives, ou servant à leur manipulation dans le but d'établir une sélection, rend compte de cette absence. Les registes semblent avoir remplacé les cotes ou les analyses dorsales.

P. C., L. F.

90. Sur un cas semblable, voir L. Feller, *Autour des archives du Mont-Cassin et du cartulaire de Pierre Diacre : la Morgengabe de Jesulfa, comtesse de Teano*, dans *Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, Paris,

2004, p. 473-484 (à propos de *RPD* 239-240).

91. A. M. Fagnoni, *Un cronista medievale al lavoro...* cit.

92. P. Chastang et L. Feller *Le rotulus V1 et la gestion des archives...* cit. à la n. 43.

ÉDITION DU *ROTULUS* V2

Pour des raisons de clarté, nous avons choisi de numéroter, en chiffres arabes et de manière continue, l'ensemble des actes cités dans le *rotulus* V2.

<sup>1r</sup> *Incipiunt capitula privilegiorum Casinensis monasterii.* ||

- <1> I. Decretum sancti Gregorii pape [...] episcoporum et libertate omnium monasteriorum ||  
 <2> II. Decretum sancti Bonifatii pape de libertate [...] || et ut penitentia ab eis detur et ad episcopatus ordin[em] || promoveantur : require post privilegia Calix[ti] secundi [pape] ||  
 <3> III. Decre[ta] Privilegium Zacharie pape et tredecim archiepiscop[orum] et sexaginta octo episcoporum de primatu et libertate || Casinensis cenobii et confirmatione omnium possessionum || una cum omnibus ecclesiis a sancto Benedicto constructis et [monasterio] || Sancte Marie in Tremiti et sancti Iohannis Veneris et piscaria Lesinensis. ||  
 <4> IIII. Privilegium eiusdem de curtibus Tertulli patricii in Sicilia. ||  
 <5> V. Privilegium Nicolai primi pape de libertate Casinensis || cenobii et de confirmatione Sancte Sophie in Benevento et Sancte Marie in Cosentia Bassacio abbati. ||  
 <6> VI. Privilegium Iohannis pape de libertate eiusdem loci Berthario abbati. ||  
 <7> VII. Privilegium Iohannis pape similiter una cum servis Ragem[is] prando abbati.  
 <8> VIII. Privilegium Sergii pape Leoni abbati.  
 <9> VIII. Privilegium Marini secundi pape de libertate eiusdem loci || et de confirmatione Sancte Marie infra civitate Capuana et Sancte || Marie in Canneto Balduino abbati. ||  
 <10> X. Privilegium eiusdem de monasterio Sancti Angeli ad Formas. ||  
 <11> XI. Epistola Agapiti II<sup>a</sup> pape ad principem Capuanum de revers[us]ione monachorum habitantium Capue ad Casinum. ||  
 <12> XII. Epistola eiusdem de restitutione Sancte Sophie in Benevento. ||  
 <13> XIII. Privilegium eiusdem de Sancto Stephano in Terracina. ||  
 <14> XIII. Privilegium Benedicti septimi pape Aligerno abbati. ||  
 <15> XV. Privilegium eiusdem de ec[c]lesia Sancti

Angeli et ecclesia Sancti Andree || in Aprutio et curtibus Bassano et Arube. ||

- <16> XVI. Privilegium Iohannis quintidecimi pape de libertate eiusdem loci || et ecclesiarum eius et de confirmatione Sancti Iohannis in Capua. ||  
 <17> XVII. Privilegium eiusdem similiter una cum confirmatione servorum || et ancillarum  
 <18> XVIII. Privilegium eiusdem de omnibus ecclesiis, castris || ac possessionibus ubicumque terrarum constructis Mansonii abbati. ||  
 <19> XVIII. Privilegium<sup>b</sup> Benedicti octavi pape similiter Atenulfo abbati. ||  
 <20> XX. Privilegium Iohannis quintidecimi<sup>c</sup> pape ut nullus presumat || censum de cellis eiusdem cenobii tollere aut monachos<sup>d</sup> vel servos eius affligere Iohanni abbati ||.  
 <21> XXI. Privilegium Benedicti octavi pape quem fecit cum Puppo patri-||archa Aquilegensi et omnibus archiepiscopis et abbatibus || totius Gallie et Italie de confirmatione ecclesiarum eiusdem || loci et libertate eius Theobaldo abbati. ||  
 <22> XXII. Decretum eiusdem de oblationibus Eynrici imperatoris. ||  
 <23> XXIII. Privilegium Benedicti pape de libertate huius loci et con||firmatione possessionum eius Richerio abbati. ||  
 <24> XXIII. Privilegium Leonis noni pape de omnibus possessioni||bus huius loci et confirmatio de ecclesia<sup>e</sup> Sancte Ierusalem in || Roma ad eundem abbatem.  
 <25> XXV. Privilegium eiusdem de restitutione Sancti Stephani in Terra||cina.  
 <26> XXVI. Epistola eiusdem ad episcopum Terranicensem || pro eadem ecclesia directa. ||  
 <27> XXVII. Privilegium eiusdem de Sancta Ierusalem palatii Susurriani. ||  
 <28> XXVIII. Privilegium eiusdem de libertate navis in portu Roma||no.  
 <29> XXVIII. Privilegium Victoris secundi pape de primatu || et libertate Casinensis cenobii et confirmatione || omnium possessionum eius una cum ecclesia Sancti Georgii || in Luccam<sup>f</sup> et tribus castellis Lanstiganum, Mons Al||brici, Muccla Sancti Quirici cum portibus suis in Pinne. ||  
 <30> XXX. Privilegium Stephani noni pape de primatu et liberta||te huius loci et confirmatione rerum eius una cum ecclesia || Sancte Cecilie in Neapoli et Sancte Marie in Tremiti. ||

- <31> XXXI. Privilegium Nycolai secundi pape de primatu, || libertate, possessionibus, castellis et ecclesiis huius loci || et cella Sancti Iacobi in Tremiti cum insulis, || una cum vicariatu omnium monasteriorum || Desiderio abbati.
- <32> XXXII. Privilegium Alexandri secundi pape || de primatu et libertate huius loci et confir| matione omnium possessionum eius una cum vicaria||tu.
- <33> XXXIII. Decretum eiusdem de posses| sionibus huius loci quem fecit una cum decem || archiepiscopis et XLIII episcopis in dedicatione eiusdem || loci.
- <34> XXXIII. Privilegium eiusdem de monasterio in Pallaria. ||
- <35> XXXV. Privilegium Gregorii septimi pape de monasterio || Sancti Angeli ad Formas et iudicium eius ex eodem loco. ||
- <36> XXXVI. Decretum eiusdem ut nullus presumat poss| sessiones eiusdem loci invadere in sinodo factum. ||
- <37> XXXVII. Epistola eiusdem pro thesauro de Casinensi ceno| bio a Iordano principe sublato. ||
- <38> XXXVIII. Epistola eiusdem de eadem re. ||
- <39> XXXVIII. Privilegium Urbani secundi pape de primatu et libertate<sup>s</sup> || seu confirmatione omnium possessionum huius loci una cum || ecclesia Sancti Laurentii in Salerno et reliquis ecclesiis noviter || datis.
- <40> XL. Breviatio de monasterio Sancte Sophie in Benevento || et iudicium pape Urbani ex eo in sinodo factum. ||
- <41> XLI. Privilegium eiusdem de restitutione Sancte Marie in Cingla. ||
- <42> XLII. Privilegium Paschali secundi pape de primatu, libertate || ac confirmatione omnium possessionum {eius} eiusdem cenobii ad e|| undem abbatem una cum ecclesia Sancte Crucis et Sancti Nycolai || in Amalfi.
- <43> XLIII. Privilegium eiusdem de ec<c>lesia Sancti Nycolai in Benevento || require post decretum sancti Bonifatii pape. ||
- <44> XLIII. Privilegium eiusdem de ec<c>lesia Sancte Marie in Cingla. ||
- <45> XLV. Privilegium eiusdem de senodochio Montis Gargani. ||
- <46> XLVI. Privilegium eiusdem de ec<c>lesia Sancti Petri et Sancti Nycolai et Sancti || Helie in Sardinia. ||
- <47> XLVII. Privilegium eiusdem de primatu, libertate ac confirmatione || omnium possessionum Casinensis cenobii una cum ecclesiis || in Sardinia positus Girardo abbati. ||
- <48> XLVIII. Privilegium eiusdem quem fecit cum duobus archiepiscopis et XI<sup>(m)</sup> episcopis || de ecclesia Sancte Marie in Casali Plano.
- <49> XLVIII. Privilegium Calixti pape secundi de primatu, libertate ac con| firmatione omnium possessionum Casinensis cenobii. ||
- <50> L. Privilegium eiusdem de Sancto Petro et Sancto Nycolao et Sancto Helia || et Sancto Petro in Sardinia. ||
- <51> LI. Iudicium eiusdem de ec<c>lesia Sancti Benedicti Pizzuli et || Sancti Angeli ad Oldaldiski et Sancti Rufi in civitate {Ca} || Capua.
- <52> LII. Epistola eiusdem. ||
- <Blanc de sept lignes>  
Causa omnis perdicionis negligencia || et pigritia nostra est<sup>h</sup> ||
- <Blanc de quatorze lignes>  
<sup>2r</sup> *Incipiunt capitula preceptorum*. ||
- <53> I. Constitutio Valentiniani et Theodosii imperatorum || ut res ecclesiarum non alienentur. ||
- <54> II. Constitutio Valentiniani et Valentis imperatorum || ut serviant liberti et coloni rei publice et [...]. ||
- <55> III. Preceptum Archadii et Honorii imperatorum ut || res ecclesiarum, si a quolibet subrepte fuerint, non alienentur. ||
- <56> IIII. Preceptum Iustiniani imperatoris de possession[ibus] || monasteriorum et libertate eorum actum temporibus sancti Bene| dicti.
- <57> V. Preceptum eiusdem ut res ecclesiarum in centum || annorum numero promoveatur. ||
- <58> VI. Preceptum eiusdem de commutationibus monasteriorum. ||
- <59> VII. Preceptum eiusdem de confirmatione privilegiorum. ||
- <60> VIII. Preceptum eiusdem de omnibus rebus monasteriorum. ||
- <61> VIII. Preceptum eiusdem de electione abbatis. ||
- <62> X<sup>(m)</sup>. Preceptum<sup>i</sup> Caroli, Ludovici et Lotharii de rebus ecclesiarum. ||
- <63> XI<sup>(m)</sup>. Preceptum<sup>k</sup> Tertulli invictissimi Romanorum patricii || quem fecit ex suggestione<sup>l</sup> Placidi filii sui de rebus suis in || Sicilia, una cum portubus Panornitano et Mes| sano cum servis septem milibus in monasterio quod est || constructum in Casino ad honorem Sancti

- Baptiste<sup>m</sup> || Iohannis beatissimo Benedicto primo abbati.
- <64> XII. Preceptum Desiderii regis Langobardorum de conf[irma]tione rerum cenobii Casinensis Theodemario abbati. ||
- <65> XIII. Preceptum Caroli imperatoris de confirmatione terre Sancti || Benedicti ad eundem abbatem. ||
- <66> XIII. Preceptum eiusdem de omnibus pertinentiis et ecclesiis{is} a Pi||pino ac Carolo regibus aliisque fidelibus Sancto Benedicto || oblati ut inutiles et damnosas conscriptiones seu || commutationes evacuentur. ||
- <67> XV. Preceptum eiusdem de aqua et ripis cenobii Casinensis. ||
- <68> XVI. Preceptum Lotharii imperatoris de omnibus pertinentiis et || ecclesiis Sancti Benedicti Autperto abbati. ||
- <69> XVII. Preceptum eiusdem de Prato Cervario in Marsi. ||
- <70> XVIII. Preceptum Lodovici imperatoris de curte T<o>rtoritu || et Sancti Georgii in Laianu territorio Pinnense Bertha||rio abbati.
- <71> XVIII. Preceptum eiusdem de restitutione || Sancte Marie in Maurini.
- <72> XX. Preceptum Ugonis et Lotharii regum de omnibus ecclesiis et || possessionibus cenobii Casinensis Balduino<sup>n</sup> abbati. ||
- <73> XXI. Preceptum eorundem similiter. ||
- <74> XXII. Preceptum Ottonis<sup>o</sup> primi imperatoris de omnibus possessi||onibus et ecclesiis<sup>p</sup> una cum confirmatione omnium preceptorum || et oblationum.
- <75> XXIII. Preceptum eiusdem de omnibus rebus || et ut nullus audeat homines cenobii Casinensis || angariare vel flagellare seu res ecclesie tolleret || Aligerno abbati.
- <76> XXIII. Preceptum eiusdem de monasterio Sancti || Angeli in Barregio ad eundem abbatem. ||
- <77> XXV. Preceptum Ottonis secundi imperatoris de universis || ecclesiis et possessionibus et ut inutiles et damnosas || conscriptiones seu commutationes evacuentur et || ad ius Casinensis cenobii restituantur Aligerno abbati. ||
- <78> XXVI. Preceptum eiusdem de omnibus ecclesiis et possessionibus || una cum civitate Sancti Urbani et Vico Albo in Comino. ||
- <79> XXVII. Preceptum eiusdem ut nullus molestiam inferat aut aliquam || publicam functionem exigere cogat in rebus cenobii || Casinensis.
- <80> XXVIII. Preceptum eiusdem de universis possessionibus || et ecclesiis.
- <81> XXVIII. Preceptum eiusdem de piscaria Lesinensi. ||
- <82> XXX. Preceptum Ottonis tertii imperatoris de universis ecclesiis<sup>q</sup> et || possessionibus Iohanni abbati. ||
- <83> XXXI. Preceptum eiusdem de confirmatione omnium possessionum, || preceptorum ac oblationum. ||
- <84> XXXII. Preceptum eiusdem de monasterio Sancti Salvatoris || in Cucuruzzu et Casa Fortini. ||
- <85> XXXIII. Preceptum Heinrici primi imperatoris de rocca que dicitur || Bantra Atenulfo abbati. ||
- <86> XXXIII. Preceptum eiusdem de universis ecclesiis ac || possessionibus.
- <87> XXXV. Preceptum eiusdem de civitate Sancti Urbani et Vico || Albo.
- <88> XXXVI. Preceptum eiusdem de omnibus possessionibus et ecclesiis || Theobaldo abbati.
- <89> XXXVII. Preceptum eiusdem de castello Bantra. ||
- <90> XXXVIII. Preceptum Chonradi imperatoris de universis ecclesiis, || possessionibus et confirmatione omnium preceptorum et oblationum et ut nullus presumat monachos Casinenses || aut homines illorum malestare<sup>r</sup>, inquietare, dilacerare vel ad placitum nisi ante imperatoris presentiam provocare et || res adquisitas vel acquirendas sub imperii protectione perma||neant.
- <91> XXXVIII. Preceptum Heinrici imperatoris de omnibus || possessionibus et ecclesiis Richerio abbati. ||
- <92> XL. Preceptum eiusdem de castello Petra Fracida et castell||lo Pescoli et castello Ripa Mala et castello Guar||dia et castello Ripa Ursa et castello de Monte Bello || cum ecclesia Sancti Benedicti et Sancti Nicolai et Sancti Petri in Pe||corizza.
- <93> XLI. Preceptum Ottonis imperatoris de terra Sancti Benedicti || quam Gaietani malo ordine ceperant et imperatori red||diderant : require post epistolam Alexii imperatoris. ||
- <94> XLII. Preceptum Simbaticii imperialis protospatharii de omnibus || ecclesiis, possessionibus,

- preceptis et oblationibus et || emtionibus cenobii Casinensis.
- <95> XLIII. Preceptum Gregorii imperialis primicerii de ecclesia Sancte || Marie in Cannito et Sancte Marie in Orië. ||
- <96> XLIII. Preceptum Mariani antipati patricii imperialis || Aligerno abbati : require post preceptum Consta<n>tini regis Sardorum. ||
- <97> XLV. Preceptum Ioannacii imperialis protospatharii de rebus Sancti Benedicti || in Asculo Leoni abbati. ||
- <98> XLVI. Preceptum Falci<sup>s</sup> turmarche de terris in Trane Ate||nullo abbati.
- <99> XLVII. Preceptum Gregorii imperialis protospatharii de domo in Asculo.
- <100> XLVIII. Preceptum eiusdem de duabus piscariis in Lisina et ecclesia Sancti Salvatoris in Minarvino<sup>t</sup>.
- <101> XLVIII. Preceptum Pothi protospatharii de duabus piscariis in Lisina una cum ecclesia Sancti Salvatoris in Minervino<sup>u</sup> || et ecclesia Sancti Benedicti in Lesina et Sanctus Benedictus in Ca||nusia.
- <102> L. Preceptum Basili imperialis protospatharii || de Sancto Benedicto in Canusia et Sancti Benedicti in Lisina || cum duabus piscariis et Sancti Salvatoris in Minarvino<sup>v</sup> : ||<sup>3r</sup> require post preceptum Lotharii imperatoris. ||
- <103> LI. Preceptum Medalspi spatharii de terris in Copersano. ||
- <104> LII. Preceptum Consta<n>tini Consta<n>tinopolitani imperatoris ut omni anno || de palatio suo ecclesie Casinensis duas auri libras accipiat || Friderico abbati.
- <105> LIII. Preceptum Michahelis imperatoris ut omni anno || eadem ecclesia de palatio suo accipiat pallia quattuor || et auri libras viginti quattuor. ||
- <106> LIII. Epistola Alexii imperatoris ad Oderisium abbatem primum. ||
- <107> LV. Epistola eiusdem imperatoris ad eundem abbatem. ||
- <108> LVI. Epistola eiusdem imperatoris ad Ottonem abbatem. ||
- <109> LVII. Preceptum Leonis imperatoris de omnibus rebus Sancti Benedicti. ||
- <Blanc d'une ligne>
- <110> LVIII. Preceptum Baresonis regis Sardorum de monasterio Sancte || Marie in Bubalis et Sancti Helie de Monte Sancto Desiderio abbati. ||
- <111> LVIII. Preceptum Torquitorii regis Sardorum de ec<c>lesia Sancti Vincen||tii in Taberna et Sancte Marie ad Flumen Tepidum, Sancte Mar||the et Sancti Pantaleonis ad Olivinum, Sancti Georgii in Tulvi || et Sancte Marie in Palma. ||
- <112> LX. Preceptum Consta<n>tini regis Sardorum de ecclesia Sancti Nicolai || in Solio.
- <113> LXI. Epistola Alexii imperatoris ad Girardum abbatem. ||
- <114> LXII. Confirmatio omnium preceptorum que patricii et protospatha||rii fecerunt ex iussu Consta<n>tini imperatoris. ||
- <Blanc de 19 lignes>
- Incipiunt capitula preceptorum ducum sive principum || et oblationum aliorum fidelium. ||*
- <115> I. Preceptum Gisulfi ducis Langobardorum de finibus Casinensis || cenobii.
- <116> II. Preceptum eiusdem de monasterio Sancte Marie in Cingla Petronaci || abbati.
- <117> III. Preceptum eiusdem de eadem ecclesia. ||
- <118> III. Item eiusdem de eadem re. ||
- <119> III<sup>w</sup>. Preceptum Arechis principis de cella Sancte Sophie in Benevento. ||
- <120> V. Oblatio Leonis<sup>x</sup> de omnibus rebus in Benevento abbati Tomichi. ||
- <121> VI. Preceptum Ildeprandi ducis Spoletinorum de curte Castriniano<sup>y</sup> || in Pinne et curte Paternu in Marsi Theodemario abbati. ||
- <122> VII. Preceptum eiusdem de rebus suis in Tronto<sup>z</sup> et Marsi et in civita||te Reatina.
- <123> VIII. Oblatio Guacconis de ec<c>lesia Sancti Benedicti in Benevento || et septem casalibus suis in Atrasenda, in Summo, in Septimo, ad || Sanctum Angelum in Pecte, in Caudi, in Forcle, ad Sanctum Ianuarium, || sub Apice et Toroniano, in Autiano et Ceppaluni. ||
- <124> VIII. Oblatio eiusdem de servis suis. ||
- <125> X. Preceptum Grimoaldi principis de servis et ancillis Gisulfo abbati. ||
- <126> XI. Preceptum eiusdem de Gualdo<sup>aa</sup> Gentiano una cum cello<sup>ab</sup> Sancti Agapiti et portum Traiectensi et Vulturmensi et tota piscaria || de Lesina.
- <127> XII. Oblatio Colonis de ecclesia Sancti Secundini Gisulfo abbati. ||
- <128> XIII. Oblatio Maximi de rebus suis ibidem. ||
- <129> XIII. Oblatio Teoprandi de casale Rossano in Apulia. ||
- <130> XV. Oblatio Trasemundi de quattuor casa-

- libus suis in Pan||tanu, in Caudi, in Forinu, in Boleanu Apollinario abbati. ||
- <131> XVI. Rodegari de rebus suis intro et foris Benevento. ||
- <132> XVII. Oblatio Arniperti de V<sup>(e)</sup> curtibus suis in Canusia. ||
- <133> XVIII. Oblatio Danihelis clerici de servis suis apud Aquinum Sancto Be||nedicto oblati.
- <134> XVIII. Oblatio Benedicti diaconi de rebus suis in Ta||lento<sup>ac</sup>.
- <135> XX. Oblatio Dachenaldi Capuani<sup>ad</sup> de rebus suis in Canneto. ||
- <136> XXI. Oblatio Dachoperti de casale in Colimnia. ||
- <137> XXII. Oblatio Rodegarii de IIII<sup>(or)</sup> curtibus suis in finibus Cusinis<sup>ac</sup>. ||
- <138> XXIII. Preceptum Romualdi ducis de fluvio Lauro et piscaria Le||sinensi Deusdedit abbati. ||
- <139> XXIII. Ven<di>tio Adelperti de curte Casale Mari per as fines : || a Sancto Georgio in Vivarium et usque ad Bifernum, ab altero ma||re, ab uno Bifernum, ab alio Rivus Vivus qui descendit || in mare.
- <140> XXV. Preceptum Sichardi principis de gualdo || Martorano Autperto abbati.
- <141> XXVI. Oblatio Rodegarii de IIII<sup>(or)</sup> curtibus suis in Conse, in Turri, in Lau||danu, in Melasanu, in Finoclitio.
- <142> XXVII. Oblatio Guontarii abbati de Sancta Maria in Canu||sia cum curte Placzzanum et Milaczzanu et curte || in Campi et Pastena Autperto abbati.
- <143> XXVIII. Oblatio Maionis de duabus curtibus suis in Telesce<sup>af</sup> et || Alife cum ecclesia Sancti Petri Bassacio abbati.
- <144> XXVIII. Oblatio Bertefridi de Sancta Maria in Casale Plano || Berthario abbati.
- <145> XXX. Breviarium de rebus Sancti Benedicti in Marchia || cum ecclesiis LVII<sup>(m)</sup> et castello Sancti Angeli et castello Sancti Petri || et castello de Ungo et medietate de civitate Tazze || et castellum de Prata et Gessi et Civitella et valle Sancti || Martini.
- <146> XXXI. Preceptum Atenolfi principis de monasterio || Sancte Marie in Cingla Leoni abbati. ||
- <147> XXXII. Preceptum eiusdem de confirmatione omnium privilegiorum, precep||torum ac oblationum ad eundem abbatem.
- <148> XXXIII. Preceptum Guaimarii imperialis patricii de curte in Rota || ad eundem abbatem.
- <149> XXXIII. Preceptum Landulfi et Atenulfi prin||cipum de omnibus ecclesiis ac possessionibus Iohanni abbati. ||
- <150> XXXV. Preceptum eorumdem de Petra Mellaria ad eundem abbatem. ||
- <151> XXXVI. Preceptum Landulfi et Atenulfi et Landulfi principum || de cella Sancte Sophie in Benevento Balduino abbati. ||
- <152> XXXVII. Preceptum eiusdem de Sancto Benedicto in Caudi Balduino abbati. ||
- <153> XXXVIII. Preceptum Landulfi et Pandulfi principum de omnibus aquis || et ripis et de aqua fluvii Saonis<sup>ag</sup> Magelpoto abbati.
- <154> XXXVIII. Preceptum Landulfi principis de omnibus possessionibus || ad eundem abbatem.
- <155> XL. Oblatio Leonis presbyteri de monasterio Sancti Benedicti || in civitate Larino.
- <156> XLI. Preceptum Pandulfi et Landulfi principum de universis || possessionibus et ecclesiis et duobus piscatoribus in Patria || Aligerno abbati.
- <157> XLII. Preceptum eorumdem de Sancto Focato in Lisina || una cum piscaria ibidem ad eundem abbatem. ||
- <158> XLIII. Preceptum eorumdem de terris in Bantra. ||
- <159> XLIII. Preceptum eorumdem de confirmatione omnium preceptorum || et oblationum et ut nullus de rebus monasterii, bovem || aut carrum tollat aut aliquam iniustitiam faciat. ||
- <160> XLV. Preceptum eorumdem de rocca in Ianula et Sancto Angelo in || Tudici et turre Sancti Georgii. ||
- <161> XLVI. Preceptum Landulfi principis de omnibus ecclesiis et possessio||nibus cum confirmatione omnium preceptorum et oblationum. ||
- <162> XLVII. Preceptum Pandulfi et Landulfi principum de aqua flu||vii Gariliani.
- <163> XLVIII. [Preceptum]<sup>ah</sup> eorumdem de possessionibus et confirmatione || omnium [preceptorum et o]blationum. ||
- <164> XLVIII. Preceptum eorumdem de possessionibus. ||
- <165> L. Preceptum eorumdem de confirmatione preceptorum || oblationum, ecclesiarum, possessionum et ut femine libere || que servos monasterii acceperint in servitute redi||gantur una cum filiis et filiabus suis. ||
- <166> LI. Preceptum eorumdem de lacu Iuliani et Taurini una cum || rivo Carpello in Vico Albo.

- <167> LII. Preceptum Landulfi principis de ec<c>lesia Sancti Domnini in Telese. ||
- <168> LIII. Preceptum Landulfi principis de confirmatione omnium preceptorum et oblationum. ||
- <169> LIIII. Preceptum Gisulfi principis de rebus suis in Marsi, Te||ate, Forcone, Balba, Amiterno, Firmu, Spoliti. ||
- <170> LV. Oblatio Burrelli comitis de Sancto Eustrasio<sup>ai</sup> in Petra Ha||bunda<n>ti et Sancti Salvatoris in Sclavi. ||
- <171> LVI. Oblatio Ioseph presbyteri de Sancto Laurentio in Larino<sup>ai</sup>. ||
- <sup>lv</sup> <172> LVII <Blanc de 3 lignes>
- <173> LVIII. Oblatio Laidolfi et Bassi de Sancto Germano in Lari||no.
- <174> LVIII. Oblatio Hilde[prandi] comitis Sorani de lacu || Iuliani et Taurini.
- <175> LX. Oblatio Rachis castaldei de Sancto Victorinu in Vico Albo. ||
- <176> LXI. Oblatio Berardi et Amici presbyterorum de ecclesiis Sancta Maria, || Sancti Petri et Sanctus Benedictus in Lumisano, loco Macla Bona. ||
- <177> LXII. Oblatio Iohannis et Bonucii de Sancta Trinitate in Termule || loco Petra Hermerisci.
- <178> LXIII. Oblatio Pandenuh de Polvoca. ||
- <179> LXIII. Oblatio Landolfi de rebus suis in Benafro. ||
- <180> LXV. Oblatio Ansarici de Sancto Georgio in Comino. ||
- <181> LXVI. Oblatio Landonis comitis de lacu Iuliani et Tau||rini.
- <182> LXVII. Oblatio Atenolfi comitis de alveo Gariliani. ||
- <183> LXVIII. Preceptum Landenolfi principis de universis ecclesiis et pos||sessionibus et confirmatione omnium preceptorum et oblationum || Mansoni abbati.
- <184> LXVIII. Preceptum Laidolfi principis de Sancto || Angelo in Asprano et Castroceli ad eundem abbatem. ||
- <185> LXX. [O]blatio<sup>ak</sup> Gisulfi comitis de casale Caspuli. ||
- <186> LXXI. Oblatio Petri presbyteri de ec<c>lesia Sancte Marie in Campo Maura||no.
- <187> LXXII. Oblatio Tetmari de tribus ecclesiis in Pin<n>e, id est Sanctus Iohannes, || sanctus Paulus, sanctus Iohannes<sup>al</sup> una cum XVI<sup>(m)</sup> curtibus in Bosseta, in Personata || in casa Puntii et in Silva, in Prata, in Tondelli||ano, in Contre-
- niano et in Speneto, in Patreno, in Titreno, || in Celebro, in Luxiniano, in Amiterno in Mendire, in || Torresiano, in Pertinaria, in Pesclo, in Tregiano. ||
- <188> LXXIII. Oblatio Berteraimi de ec<c>lesia sancti Flaviani || et castello de Monte Petitto et castello de Colle Carello.
- <189> LXXIII. Oblatio Gervise comitisse de rebus suis in Teano. ||
- <190> LXXV. Oblatio eiusdem de rebus suis in Liburia. ||
- <191> LXXVI. Oblatio Iohannis episcopi Terracinen{si}sis et civium de sex || milibus anguillis omni anno. ||
- <192> LXXVII. Preceptum Landolfi et Atenolfi principu de confirma||tione omnium preceptorum et oblationum Iohanni tertio abbati. ||
- <193> LXXVIII. Preceptum eorumdem ut si femine libere servos monasterii || acceperint et ipse cum filiis suis in servitutem redigantur. ||
- <194> LXXVIII. Preceptum eiusdem de rebus suis in civitate Sancte Agathe. ||
- <195> LXXX. Oblatio Oderisi comitis Marsorum de ec<c>lesia Sancti Fe||licis in Comino.
- <196> LXXXI. Oblatio Rainerii de VII<sup>(em)</sup> castellis suis || in Pinne, id est castello de Phareone<sup>am</sup>, Ambleto, Murro || et aliis centum quinque curtibus. ||
- <197> LXXXI<I>. Oblatio Rainerii de Sancto Nicolao in Pinne. ||
- <198> LXXXIII. Oblatio Trasmundi de Sancto Nicolao in Aprutio || et ec<c>lesia Sancti Savini in Festamiano et ecclesia Sancte Marie || in Tupciano et Sancta Maria ibidem. ||
- <199> LXXXIII. Oblatio Guaidarisci de Firmo et de Sancto Benedicto || in Sambuceta.
- <200> LXXXV. Oblatio Teutonis de Sancto Iohanne in Scorzone in || Aprutio.
- <201> LXXXVI. Oblatio Boniperti de rebus suis in Corniliano.
- <202> LXXXVII. Preceptum Landulfi principis de hereditate Vita||liani.
- <203> LXXXVIII. Oblatio Rainaldi comitis de castello qui di||citur Celle ad Sanctam Mariam de eisdem<sup>an</sup> cellis. ||
- <204> LXXXVIII. Oblatio Luponis de ec<c>lesia Sancte Victorie in Sareco || et Sancti Calixti in Popeiano, Sancti Antimi in Comengano, || Sancti Archangeli in<sup>ao</sup> Fauniano, Sancti Andree in Cesule cum || triginta et octo curtibus et cum litore ac piscatione maris in Aprutio. ||

- <205> LXXXX. Oblatio Iohannis episcopi cum populo Terracinense de piscaria loco Gambaras usque in mare. ||
- <206> LXXXXI. Oblatio Formose de piscaria in Faigano<sup>ap</sup>. ||
- <207> LXXXXII. Preceptum Pandulfi principis de Sancto Angelo in Barrege Atenulfo abbati.
- <208> LXXXXIII. <Blanc de deux lignes>
- <209> LXXXXVIII. Preceptum eiusdem de Vico Albo. ||
- <210> LXXXXV. Preceptum eiusdem de civitate Sancte<sup>aq</sup> Urbani. ||
- <211> LXXXXVI. Preceptum Pandulfi et Pandulfi principum || de Sancto Valentino in Comino. ||
- <212> LXXXXVII. Oblatio Petri et Pauli de Sancto Benedicto in castello || Baniolo et Sancta Lucia et Sancta Maria de Cruce. ||
- <213> LXXXXVIII. Oblatio Petri et Boni de Sancto Benedicto in Aprutia<sup>ar</sup> || loco Trebio. ||
- <214> LXXXXVIII. Oblatio Adelperti de ecclesia Sancti Anthimi in Pellicia, Sancti Archangeli in Valle, Sancti Andree cum castello Cesule et Castello Vecclo<sup>as</sup> et XVI<sup>(m)</sup> casalibus. ||
- <215> C. Oblatio Albonis de castello Saline una cum ecclesia || Sancti Helpidii et curtibus novem et castello Belliricu. ||
- <216> CI. Oblatio de filiis Marzzonis de Sancto Andrea in Cantalupo, territorio Boviano. ||
- <217> CII. Oblatio Leonis presbyteri de Sancto Salvatore<sup>at</sup> et Sancto Christophoro || in castello Petroso. ||
- <218> CIII. Oblatio Deodati et Benedicti presbyterorum de monasterio || Sancte Iuste in Baranellu. ||
- <219> CIIII. Oblatio Stephani presbyteri de Sancta Maria in Larino. ||
- <220> CV. Oblatio Uberti et Amati comitum de monasterio Sancti Petri in Iscleta
- <221> CVI. Oblatio Rainerii de sancto Nazzario in Sora una cum terra || que dicitur Bangara. ||
- <222> CVII. Oblatio Faidolfi de ecclesia Sancti Thome in Betuge et Sancti || Magni in Castuli cum omni substantia sua. ||
- <223> CVIII. Oblatio Temmonis de Sancto Felice in Carrufe territorio Marsicano.
- <224> CVIII. Oblatio Odmundi de Sancto Michaeli in Torpalliano territorio Firmano. ||
- <225> CX. Oblatio Landuini et Racteri de Sancto Angelo in Cannuzu. ||
- <226> CXI. Oblatio Anastasie de Castro de una ecclesia in Feliceta. ||
- <227> CXII. Oblatio Magimperti et Anne uxoris eius de rebus suis in Aquino || Atenulfo abbati. ||
- <228> CXIII. Preceptum Pandulfi principis de monasterio Sancti Nazzari || in Comino Theobaldo abbati. ||
- <229> CXIII. Oblatio Petri presbyteri de eadem ecclesia. ||
- <230> CXV. Oblatio Petri filii Rainerii de eadem ecclesia. ||
- <231> CXVI. Preceptum Pandulfi principis de universis ecclesiis et possessionibus.
- <232> CXVII. Preceptum eiusdem de III<sup>(or)</sup> piscatoribus in lacu Patriense.
- <233> CXVIII. Oblatio Acze de castello Cerritu et ecclesia Omnium Sanctorum et || Sancti Iohannis cum reliquis curtibus suis numero octo in Apruttio.
- <234> CXVIII. Oblatio Luponis et Adelberti de ecclesia || Sancti Laurentii in Collenori in Aprutio. ||
- <235> CXX. Oblatio Rainburge de monasterio Sancte Marie in || territorio Firmano. ||
- <236> CXXI. Oblatio Leonis presbyteri de ecclesia Sancti Christifori<sup>au</sup> in Castello Petroso.
- <237> CXXII. Renuntium Attoni et Pandulfi comitum || de rebus Sancti Benedicti in Termule. ||
- <238> CXXIII. Oblatio<sup>av</sup> Mealdi presbyteri de monasterio Sancte Marie in Berule. ||
- <239> CXXIII. Oblatio Petri filii Rainerii de Sancto Silvestro || in Arpino.
- <240> CXXV. Oblatio Franconis presbyteri de Sancta Lucia || ibidem.
- <241> CXXVI. Iudicatum de Colle Insula. ||
- <242> CXXVII. Iudicatum de renuntio Adenulfi comitis Aquinensis || de finibus huius monasterii. ||
- <243> CXXVII<sup>aw</sup>. Oblatio Iohannis et Bonofilgi cum sociis eorum de Sancto Angelo in || Murrone, loco Iohannis Scutari. ||
- <244> CXXVIII. Oblatio Bettonis et Marende de Sancto Iohanne || de monte Metulo iuxta fluvium Trinium. ||
- <245> CXXVIII. Oblatio Ugonis filii Docibili de medietate [cas]tello Suio et de aliis pertinentiis suis. ||
- <Blanc de 11 lignes>
- <sup>2v</sup> <Blanc de 5 lignes>
- <246> [C]XXX. Oblatio Alferii et Stephani presbyterorum de Sancto Bartholomeo in Mini-guano<sup>ax</sup>.

<Blanc de 3 lignes>

- <247> [C]XXXI<sup>ay</sup>. Preceptum Guaimarii principis de ec<c>lesiis et possessioni||bus, una cum Sancto Urbano et Vico Albo et de||cimam partem de civitate Atina una cum || ecclesia Sancti Mauricii in Limata et confirmatione || omnium privilegiorum, preceptorum et oblationum Richeri[o] ||.
- <248> [C]XXXII. Preceptum eiusdem de terris in comitatu Cominensi. ||
- <249> [C]XXXIII. Preceptum Pandulfi et Landolfi principum de castro Sara||cinisco.
- <250> [C]XXXIII. Preceptum eiusdem de curte Lentiara in finibus Sarni.
- <251> [C]XXXV. Oblatio Oderisi comitis et Rainaldi de monte Azze. ||
- <252> [C]XXXVI. Renuntiu de Sarraciniscu hominum Aquinensium. ||
- <253> [C]XXXVII. Renuntium Petri comiti de rocka de Bantra. ||
- <254> [C]XXXVIII. Preceptum Guaimarii principis de ec<c>lesia Sancti Nicolai || in Amalfi una cum archiepiscopo civitatis eiusdem. ||
- <255> [CXXX]VIII. Oblatio Trasmundi comitis de castellis || [Lomo]nte et ec<c>lesie Sancte Marie cum duobus milibus || [modii]s terre et castello Frisa cum ec<c>lesia Sancte Lucie cum || [du]obus milibus quingentis modiis terre et ec<c>lesia Sancti || Blassii cum mille modiis terre. ||
- <256> [CXL]. Oblatio eiusdem de ec<c>lesia Sancte Iuste territorio Teatino. ||
- <257> [C]XLI. Oblatio eiusdem de castello Muccla et X<sup>(em)</sup> navibus || portu Ancone Dalmatie. ||
- <258> [C]XLII. Oblatio eiusdem de castello Lastignano, territorio Pinnen||si.
- <259> [C]XLIII. Oblatio Corbonis de castello Fano et ecclesia Sancte || Marie in Aprutia<sup>az</sup>.
- <260> CXLIII. Oblatio Tederii de castello Pomonte et Octabo || in Asculo.
- <261> CXLV. Oblatio Rolandi de castello Deciniano || et castello Tribiliano et castello Cabine in [...]. ||
- <262> [C]XLVI. Oblatio Geruini de Sancto Nycolao in Draconaria. ||
- <263> CXLVII. Oblatio Rainaldi de ec<c>lesia Sancte Marie et Sancti Blasii || [in Sa]bucco territorio Marsicano. ||
- <264> [C]XLVIII. Oblatio Adelferi comitis de monasterio Sancti Eustasii || in Pan[tasia]. ||
- <265> CXLVIII. Oblatio Iohannis et Ademarii comitum de || Sancto Angelo in Murrone. ||
- <266> CL. Oblatio Nantari presbyteri de Sancto Nazzario in Benafro. ||
- <267><sup>ba</sup> [CLI]. Oblatio Benedicti presbyteri de Sancto Mauricio in Limata. ||
- <268> [CLII]. Oblatio [Daife]rii [de] Sancto Felice in Aquino. ||
- <269> [CLIII]. Oblatio [Ragenaudi] et Leonis presbyterorum de Sanct[a] [Ba]r[bara] || [in Aquino].
- <270> [CLIII]. Oblatio Iohannis [co]mitis de [...] Sanct[o] Nicola[o] in P[ic]a. ||
- <271> [CLV]. Oblatio eiusdem de ec<c>lesia Sancte Marie in Cam[po] ||
- <272> [CLVI. Oblatio] Alberti [et] Arnolfi de Mon[te] [...]. ||
- <273> [CLVII. Oblatio] Henrici] et Rolandi de monasterio || [...] in Lucca. ||
- <274> [CLVIII]. Oblatio [...] de Sancto [Naza]rio et Sancto Mat[heo]. ||
- <275> [CL]VIII. Oblatio Marini comitis de quarta p[arte] || comitatus Traiectensis [...] || et Fracte Friderico abbati.
- <276> CLX. Oblatio Giczzonis [et Pe]tri de ec<c>lesia Sancti Nicolai in ca||stro Sancti Iohannis una cum ecclesia Sancti Blassii. ||
- <277> CLXI. Preceptum Landulfi principis de Casa Gentiana. ||
- <278> CLXII. Oblatio Iohannis de Sancto Benedicto in Bari. ||
- <279> [C]LXIII. Oblatio Ariperti de rebus suis in civitate Tar[enti]. ||
- <280> CLXIII. Oblatio Dodonis de casalibus suis Gisulfo abbati. ||
- <281> CLXV. Oblatio Theoderici comitis de curte que [di]||citur Squilla Bassacio abbati. ||
- <282> CLXVI. Oblatio Agenardi castaldi de rebus suis [...] || in Caleno et Teano ad eundem abbatem. ||
- <283> CLXVII. Oblatio Gaidenardi et [Rodo]aldi de pr[at]o Pa||tenaria Leoni abbati. ||
- <284> [CLXV]III. Oblatio Sikelfrit de Patenaria R[agemprando] || a[bbati].
- <285> CLXVIII. Oblatio Rappati de Sancta Maria in Larino [et] Sancti || Petri et Sancti Terentiani. ||
- <286> CLXX. <Blanc de 17 centimètres>
- <sup>3v</sup> <Blanc de 5,5 centimètres<sup>bb</sup>>
- <287><sup>bc</sup> Preceptum Richardi principis de monasterio Sancte Marie in [Ca]||lena cum pertinen-

- tiis suis, sito [inter Mont]em Garganum et [mare || Ad]riaticum Desiderio abbati reverentissimo. ||
- <288> Preceptum eiusdem de finibus huius loci et Rocca de Bantra || una cum civitate Sancti Urbani et Vico Albo et deci[...] || de civitate Atina.
- <289> Preceptum eiusdem de monasterio Sancti Angeli ad Formas. ||
- <290> Preceptum eiusdem cum Iordane filio de eodem cenobio. ||
- <291> Preceptum eorumdem de Turre ad Mare. ||
- <292> Preceptum eorumdem de castro Terame. ||
- <293> Preceptum eorumdem de castro Mortula et Casa Forti||ni. ||
- <294> Preceptum eorumdem de Sancto Salvatore in Cucuruzzu. ||
- <295> Preceptum Iordani principis de finibus huius loci, Rocca || de Bantra, civitate Sancti Urbani et decimam partem de Atine et castro Fracte, Terame, Pedemonte, || Mortula, Cucuruzzu, Turre da Mare, Sancti <Michahelis> ad Formam, Sancti Petri || de Scaphati, Sancti Benedicti Pizzuli et ecclesia Sancti Mauri in Liguria. ||
- <296> Preceptum eiusdem de terris Teramensium, Plumbarole et Pede||montis.
- <297> Preceptum eiusdem de castello Sarracinesco. ||
- <298> Preceptum eiusdem de castro Sui{i}o. ||
- <299> Preceptum eiusdem de terminis et finibus de Turre ad Mare. ||
- <300> Preceptum eiusdem de lacu Aquinensi. ||
- <301> Preceptum eiusdem de ec<c>lesia Sancti Ruphi in Capua. ||
- <302> Preceptum eiusdem de monasterio Sancte Agathe<sup>bd</sup> in Aversa. ||
- <303> Preceptum Robberti ducis de monasterio Sancti Petri imperialis || Tarento una cum archiepiscopo Urso. ||
- <304> Oblatio Sikelgaite<sup>bc</sup> ducisse de Cetrario. ||
- <305> Preceptum Robberti ducis de monasterio Sancti Nicandri || et Sancti Angeli in Gallitanis. ||
- <306> Preceptum eiusdem de Sancto Angelo et Sancto Bartholomeo || et Sancta Iusta in Troia.
- <307> Preceptum Guaimarii principis ut monachi non den[t] || {placzza} placzzaticum in Salerno. ||
- <308> Preceptum eiusdem de monasterio Sancti Laurentii in Salerno. ||
- <309> Preceptum Iordani principis de monasterio Sancti Herasmi || in civitate Furmia. ||
- <310> Preceptum Geffridi ducis de monasterio Sancti Herasmi || [in] Furmia et Sancti Petri in Furesta. ||
- <311> Oblatio Iohannis abbatis de Sancto Benedicto in Bangarola<sup>bf</sup>. ||
- <312> Preceptum Geffridi ducis de eadem ecclesia. ||
- <313> Oblatio Andree presbyteri et parentum eius de Sancto Blassio in Ca||rica.
- <314> Oblatio Iohannis comitis de Sancto Angelo in Meru||[l]ano et Sancto Blassio in Pica et castello Pastina. ||
- <315> Oblatio Robberti de Sancto Iohanne in Poto. ||
- <316> Oblatio Petri et Iohannis de Sancto Petro in Fabratera. ||
- <317> Oblatio Iohannis comitis de medietate de castro sub || Sancto Erasmo in Furmia. ||
- <318> Oblatio Marini comitis de quarta parte de || Traiectu et medietate de Spinio<sup>bs</sup> et castro Fracte. ||
- <319> Preceptum Littefridi ducis de tertia parte de civita||te Fundana et Acqua Viva, Valle de Cursa, Ambrife, Pastina, || [...]ula, Campu de Mele, Vetera et piscar<i>a monasterio Sancti || Archangeli et piscar<i>a ad Sancta Anastasia. ||
- <320> Oblatio Girardi consulis de Sancto Magno et ecclesia Sancti || [M]auri, Sancti Martini et Sancte Marie in Fundi, Sancti Andree || [in] T[e]rracina et Sancti Nicolai in Roma. ||
- <321> Oblatio Iohannis diaconi et parentum eius de Sancto Bartholomeo || in Arci.
- <322> Oblatio Raini de Sancto Valentino in Ferentino. ||
- <323> Oblatio Maionis et Leonis.

---

a : mot ajouté dans l'interligne b : croix dans l'interligne c : croix dans l'interligne d : *h* ajouté dans l'interligne e : second *c* corrigé sur *l* f : premier *c* ajouté dans l'interligne g : *te* ajouté dans l'interligne h : ajouté d'une main non bénéventaine dans l'espace blanc de la fin du premier

feuillet i : en haut du feuillet, quelques lettres en écriture commune (*[m]q, a, l*) j : croix dans l'interligne k : croix dans l'interligne l : premier *g* corrigé sur *b* m : premier *t* corrigé sur *b* n : *i* ajouté dans l'interligne o : premier *t* corrigé sur *p* p : premier *c* ajouté dans l'inter-

ligne q : premier *c* ajouté dans l'interligne r : sic (*moles-tare*) s : *c* corrigé sur *i* t : sic (*Minervino*) u : *e* corrigé sur *a* v : sic (*Minervino*), *no* ajouté dans l'interligne w : sic (numéro redoublé) x : *e* corrigé sur *a* y : second *i* ajouté dans l'interligne au-dessus d'une lettre grattée z : croix dans l'interligne

aa : croix dans l'interligne ab : sic (*cella*) ac : sic (*Tarento*) ad : mot ajouté dans l'interligne ae : sic (*Consinis*) af : sic (*Telese*) ag : *o* corrigé sur *a* ah : tache d'humidité ai : sic (*Eustasio*) aj : au bas du parchemin, dans la marge : *XI* ak : premier *o* remplacé par *p* al : *e* corrigé sur *h* am : *re* ajouté dans l'interligne an : premier *e* ajouté dans l'interligne ao : mot ajouté dans l'inter-

ligne ap : sic (*Fagiano*) aq : sic (*Sancti*) ar : sic (*Aprutio*) as : second *c* ajouté dans l'interligne at : *l* ajouté dans l'interligne au : sic (*Christofori*) av : *e* barré aw : sic (numéro redoublé) ax : *u* ajouté dans l'interligne ay : changement de mise en page az : sic (*Aprutio*)

ba : les neuf lignes qui suivent sont presque effacées bb : le troisième feuillet n'est pas réglé au verso, le scribe a utilisé la réglure du recto qui transparait bc : les numéros d'ordre ne sont plus indiqués, un espace blanc leur est réservé bd : second *a* corrigé sur une autre lettre be : *c* barré entre *S* et *i* bf : sic (*Bagnarola*) bg : *S* initial ajouté dans l'interligne

TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LE ROTULUS V2 ET LE REGISTRUM PETRI DIACONI

N° V2 <sup>93</sup>	Référence dans la rubrique du V2	Référence RPD	Dates
<i>Privilegia</i>			
1	I	1	595
2	II	60	610
3	III	2	748
4	IV	3	749
5	V	4	858-867
6	VI	5	882
7	VII	6	899
8	VIII	7	904-911
9	VIII	8	944
10	X	9	943-944
11	XI	10	946-949
12	XII	11	946
13	XIII	12	955
14	XIII	12A	977
15	XV	12B	979
16	XVI	13	985
17	XVII	14	962
18	XVIII	15	989
19	XVIII	16	1014
20	XX	17	992 ou 994
21	XXI	18 (?)	1023
22	XXII	19	1022
23	XXIII	20	1038
24	XXIII	21	1049-1054
25	XXV	22	1052
26	XXVI	23	1052
27	XXVII	24	1049
28	XXVIII	25	1053
29	XXVIII	26	1057
30	XXX	27	1058
31	XXXI	28	1059
32	XXXII	29	1067

N° V2	Référence dans la rubrique du V2	Référence RPD	Dates
<i>Privilegia</i>			
33	XXXIII	30	1071
34	XXXIII	31	1061-1073
35	XXXV	32	1078
36	XXXVI	33	1078
37	XXXVII	34	1079
38	XXXVIII	35	1079
39	XXXVIII	36	1097
40	XL	37,38	1098-1101
41	XLI	39	1098
42	XLII	40	1105
43	XLIII	62	1101
44	XLIII	41	1101
45	XLV	42	1100
46	XLVI	43	1117
47	XLVII	44 (?)	1112
48	XLVIII	45	1113
49	XLVIII	46	1122
50	L	47	1120
51	LI	48	1120
52	LII	49	1121
<i>Precepta</i>			
53	I	89	387
54	II	90	365
55	III	91	396
56	IV	92	535
57	V	93	535
58	VI	94	537
59	VII	95	–
60	VIII	96	544
61	VIII	97	546
62	X	98	818/819
63	XI	106	523 ou 526-9

(à suivre)

93. Il s'agit de la numération que nous avons donnée aux actes dont les rubriques sont copiées.

N° V2	Référence dans la rubrique du V2	Référence RPD	Dates
<i>Precepta</i>			
64	XII	101	761
65	XIII	107	787
66	XIII	103	798
67	XV	109	798
68	XVI	110	835
69	XVII	111	835
70	XVIII	113	867
71	XVIII	114	874
72	XX	115	943
73	XXI	116	943
74	XXII	117	968
75	XXIII	118	964
76	XXIII	119	970
77	XXV	120	981
78	XXVI	121	973-983
79	XXVII	122	983
80	XXVIII	123	981
81	XXVIII	124	981
82	XXX	125	998
83	XXXI	126	989
84	XXXII	127	999
85	XXXIII	128	1022
86	XXXIII	129	1014
87	XXXV	130	1019/1020
88	XXXVI	131	1023
89	XXXVII	132	1024
90	XXXVIII	133	1038
91	XXXVIII	134	1047
92	XL	135	1022
93	XLI	155	999
94	XLII	136	892
95	XLIII	137	885
96	XLIII	153	956
97	XLV	138	911
98	XLVI	139	1021
99	XLVII	140	999
100	XLVIII	141	1000
101	XLVIII	142	1032
102	L	112	1011
103	LI	143	899
104	LII	144	1054
105	LIII	145	1076
106	LIV	146	1098
107	LV	147	1097
108	LVI	148	1112
109	LVII	149	951
110	LVIII	150	1065
111	LVIII	151	1066/1067
112	LX	152	1127
113	LXI	154	1112
114	LXII	156	1018

N° V2	Référence dans la rubrique du V2	Référence RPD	Dates
<i>Precepta ducum sive principum</i>			
115	I	(172)	742-748
116	II	172	745
117	III	173	743
118	IV	174	747
119	III	175	774
120	V	176	764-771
121	VI	177	782
122	VII	178	782
123	VIII	179	797
124	VIII	180	797
125	X	181	796/797
126	XI	183	788
127	XII	184	808
128	XIII	185	817
129	XIII	186	814
130	XV	187	820
131	XVI	188	830
132	XVII	189	823
133	XVIII	190	826/827
134	XVIII	191	822
135	XX	192	815/16 ou 826/7
136	XXI	193	825
137	XXII	194	795 ou 810
138	XXIII	195	718
139	XXIII	196	828-832
140	XXV	197	837
141	XXVI	198	835
142	XXVII	199	852
143	XXVIII	199A	856
144	XXVIII	200	858
145	XXX	201	856-883
146	XXXI	202	902
147	XXXII	203	902
148	XXXIII	204	900
149	XXXIII	205	928
150	XXXV	206	928
151	XXXVI	207	943
152	XXXVII	208	943
153	XXXVIII	209	944
154	XXXVIII	210	948
155	XL	211	945
156	XLI	212	963
157	XLII	213	980
158	XLIII	214	956
159	XLIII	214A	952
160	XLV	215	967
161	XLVI	216	981
162	XLVII	217	963
163	XLVIII	218	959-969
164	XLVIII	219	963
165	L	220	961

(à suivre)

N° V2	Référence dans la rubrique du V2	Référence RPD	Dates
<i>Precepta ducum sive principum</i>			
166	LI	221	968
167	LII	222	966
168	LIII	223	964
169	LIV	224	971
170	LV	225	977
171	LVI	226	981
172 <sup>94</sup>	LVII	–	
173	LVIII	228	1020-1021
174	LVIII	229	970
175	LX	229A	980
176	LXI	229B	1019-1020
177	LXII	229C	1002-1003
178	LXIII	230	963
179	LXIII	231	970
180	LXV	232	977
181	LXVI	232A	969
182	LXVII	233	971
183	LXVIII	234	991
184	LXVIII	235	994
185	LXX	236	996
186	LXXI	237	993
187	LXXII	238	990
188	LXXIII	238A	991
189	LXXIII	239	998
190	LXXV	240	985-996
191	LXXVI	241	994
192	LXXVII	241B	915-934
193	LXXVIII	242	917
194	LXXVIII	243	1004
195	LXXX	244	1010
196	LXXXI	245	1001
197	LXXXII	246	1007
198	LXXXIII	247	1004
199	LXXXIII	248	998
200	LXXXV	249	1005
201	LXXXVI	250	921
202	LXXXVII	251	930
203	LXXXVIII	252	1000
204	LXXXVIII	253	1012
205	LXXXX	254	986
206	LXXXXI	255	973, 1018 ou 1033
207	LXXXXII	256	1017
208 <sup>95</sup>	LXXXXIII	–	
209	LXXXXIII	257C	1017
210	LXXXXV	258	1017
211	LXXXXVI	259	1017
212	LXXXXVII	260	1020
213	LXXXXVIII	261	1017

N° V2	Référence dans la rubrique du V2	Référence RPD	Dates
<i>Precepta ducum sive principum</i>			
214	LXXXXVIII	262	1021
215	C	263	1021
216	CI	264	1019
217	CII	265	1019
218	CIII	266	1020
219	CIII	267 = 227	1016
220	CV	268	1015
221	CVI	269	1021
222	CVII	270	1021
223	CVIII	271	1018/1019
224	CVIII	272	1013
225	CX	273	1012/1013
226	CXI	274	1017
227	CXII	275	1022
228	CXIII	276	1032
229	CXIII	277	1025/1026
230	CXV	278	1033
231	CXVI	279	1032
232	CXVII	280	1023
233	CXVIII	281	1024
234	CXVIII	282	1023
235	CXX	283	1032
236	CXXI	284	1023
237	CXXII	285	1022
238	CXXIII	286	1018 ou 1023
239	CXXIII	289	1028
240	CXXV	288	1026 ou 1031
241	CXXVI	–	
242	CXXVII	–	
243	CXXVII	292	1024
244	CXXVIII	290	1024
245	CXXVIII	296	1023
246	CXXX	297	1034
247	CXXXI	363	1040
248	CXXXII	364	1039-1042
249	CXXXIII	366	1054
250	CXXXIII	365	882/883
251	CXXXV	367	1054
252	CXXXVI	368	1052
253	CXXXVII	369	1040
254	CXXXVIII	370	1039
255	CXXXVIII	371	1055
256	CXL	372	1055
257	CXLI	373	1038-1055
258	CXLII	374	1055
259	CXLIII	375	1050
260	CXLIII	376	1045/1046
261	CXLV	377	1045

(à suivre)

94. Rubrique laissée en blanc dans le V2; voir *infra* n° 219.

95. Rubrique laissée en blanc dans le V2.

N° V2	Référence dans la rubrique du V2	Référence RPD	Dates
<i>Precepta ducum sive principum</i>			
262	CXLVI	378	1055
263	CXLVII	379	1048
264	CXLVIII	381	1049
265	CXLVIII	382	1047-1049
266	CL	383	1039
267	CLI	384	1042
268	CLII	385	1042
269	CLIII	386	1043
270	CLIII	387	1050
271	CLV	388	1049 ou 1053
272	CLVI	389	1052
273	CLVII	390	1056
274	CLVIII	391	1056
275	CLVIII	392	1058
276	CLX	393	1057
277	CLXI	394	958
278	CLXII	395	868
279	CLXIII	396	809
280	CLXIII	397	813
281	CLXV	398	843
282	CLXVI	400	849
283	CLXVII	401	907/908
284	CLXVIII	402	898
285	CLXVIII	403	977
286 <sup>96</sup>	CLXX	–	
287		404	1059
288		405	1058
289		406	1072
290		407	1066
291		408	1066
292		409	1066

N° V2	Référence dans la rubrique du V2	Référence RPD	Dates
<i>Precepta ducum sive principum</i>			
293		410	1065
294		411	1066
295		412	1080
296		413	1077/1078
297		414	1078
298		415	1078
299		416	1085
300		417	1081
301		418	1082
302		419	1085
303		420	1080
304		421	1086
305		422	1080
306		423	1080
307		424	884 ou 914
308		425	1059
309		426	1073
310		427	1075/1076
311		428	1072
312		429	1072
313		430	1063
314		432	1065/1066
315		433	1077
316		434	1079
317		435	1079
318		436	1059/1060
319		437	1072/1073
320		438	1071/1072
321		439	1060
322		440	1061
323		441	1082

Pierre CHASTANG, Laurent FELLER et Jean-Marie MARTIN

96. Rubrique laissée en blanc dans le V2.